



République Islamique de Mauritanie

Honneur –Fraternité – Justice

Ministère des Finances

DRAFT

**Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme
(DPBMT)**

Provisoire

2023-2025

Novembre 2022

"La bonne gouvernance est une condition nécessaire de l'exécution des projets économiques de façon à garantir la réalisation des objectifs qui leur sont fixés. Pour cela nous avons instruit le gouvernement à travers notre lettre de mission au Premier ministre en insistant sur la souveraineté absolue de la loi, la transparence dans la gestion des ressources publiques et la rigueur dans le traitement de toutes les formes de malversations administratives ou financières."

Extrait du discours du Président de la république

Mohamed OULD CHEIKH EL GHAZOUANI

Plan de relance économique

02-09-2020

Article 46 :

La loi de finances de l'année est élaborée par référence à une programmation budgétaire pluriannuelle, actualisée chaque année en vue de l'adapter à l'évolution de la conjoncture financière, économique et sociale du pays.

Cette programmation vise notamment à définir, en fonction d'hypothèses économiques réalistes et justifiées, l'évolution sur une période minimale de trois ans:

- de l'ensemble des recettes et dépenses publiques, y compris les financements extérieurs, décomposées par grandes catégories, faisant notamment apparaître les investissements publics ;
- du solde budgétaire et de son mode de financement ainsi que du niveau global d'endettement financier en résultant.

Cette programmation budgétaire tient compte des perspectives d'évolution des recettes liées à l'exploitation des ressources naturelles et fait l'objet d'une communication pour son adoption en Conseil des ministres au plus tard le 30 juin de chaque année et rendue publique.

Les modalités de cette programmation budgétaire et la gouvernance budgétaire et comptable sont fixées par décret pris en conseil des Ministres.

LOLF 2018

Table des matières

Introduction.....	10
Chapitre I : Contexte et perspectives politiques macroéconomiques	12
I-Contexte international.....	12
II. Contexte politique et économique national récent (2019-2022)	13
II.1. Contexte politique national récent	13
II.1.1. Programmes présidentiels	13
II.1.2. SCAPP 2016-2030	14
II.1.2.1. Grands leviers stratégiques de la SCAPP.....	14
II.2. Contexte économique national récent	14
II.2.1. Evolution économique en 2019-2021	14
II.2.1.1 Produit Intérieur Brut	14
II.2.1.2. Inflation.....	17
II.2.1.3. Situation de la dette 2019-2021	17
II.2.2. Situation du contexte économique en 2022	19
II.2.2.1. Produit intérieur Brut	19
II.2.2.2. Inflation.....	21
II.2.2.3. Situation de la dette en 2022	22
III. Perspectives politiques et économiques nationales 2023-2025	22
III.1 Perspectives politiques.....	22
III.1.1. Perspectives du deuxième plan de la SCAPP 2021-2025	22
III.2. Prospectives économiques	23
III.2.1. Produit intérieur Brut.....	23
III.2.1.1. Secteur primaire :	24
III.2.1.2. Secteur secondaire	25
III.2.1.3. Secteur tertiaire.....	26
III.2.2. Inflation	27
III.2.3. Situation de la dette	27
CHAPIRE II : Situation d'exécution de Finances Publiques	28
Rétrospective des ressources 2019-2021	28
I.1. Ressources totales	28
I.1.1. Evolution des recettes fiscales.....	30
I.1.2. Evolution des recettes non fiscales	30
I.1.3. Evolution des autres recettes.....	31
I.1.3.1. Recettes en capital	31
I.1.3.2. Recettes des hydrocarbures	31

I.1.3.3. Recettes de comptes spéciaux du Trésor	31
I.1.4. Evolution des dons	32
II. Rétrospectives des dépenses 2019-2021	33
II.1. Dépenses totales	33
II.1.1. Dépenses courantes	34
II.1.2. Traitements et salaires	34
II.1.3. Dépenses d'acquisition de biens et services	34
II.1.4. Subventions et autres transferts courants	34
II.1.5. Crédits non-ventilés	34
II.1.6. Charges de la dette publique	34
II.1.7. Dépenses investissement	35
III. Exécution du budget fin juin 2022	35
III.1. Recettes	35
III.2. Dépenses	36
III.3. Solde budgétaire	36
IV. Loi de Finances Rectificative 2022	37
IV.1. Recettes	38
IV.2. Dépenses	39
IV.3. Solde budgétaire	40
CHAPITRE III: CADRAGE BUDGETAIRES 2023-2025	43
I. Hypothèse du cadrage budgétaire	43
I .1. Hypothèses macro-économiques	43
I .2. Hypothèses des prix	44
I .3. Autres hypothèses	44
II- Orientations de la politique budgétaire	44
III. Prévisions des ressources 2023-2025	46
III.1. Ressources intérieures 2023-2025	47
III.2. Ressources extérieures 2023-2025	48
IV. Prévisions des dépenses 2023-2025	50
IV.1. Evolution des dépenses totales	50
IV.1.1. Dépenses courantes	50
IV.1.1.1. Charges du Personnel	50
IV.1.1.2. Dépenses des biens et services	51
IV.1.1.3. Subventions et Transferts courants	51
IV.1.1.4. Intérêts de la dette	52
IV.1.2. Dépenses d'investissement	53

IV.1.3. Comptes Spéciaux du Trésor	54
V. Prévisions Solde budgétaire et son financement	55
V.1. Solde budgétaire	55
V.2. Financement du solde budgétaire.....	55
CHAPITRE IV : CDMT global 2023-2025	56
I-Projection du CDMTg (enveloppes sectorielles)	56
II- Déterminants des dépenses 2023-2025	57
V.2. Masse salariale par département.....	65
VI.3. PIP 2023-2025 sur budget de l'Etat par leviers de la SCAPP	4
VI.4. PIP 2022-2025 sur Financement Extérieur Global par levier de la SCAPP	0
VI.5. Méthode de projection des recettes et dépenses du secteur de la pêche.....	0
<i>Méthode de projection des recettes et dépenses du secteur de la pêche</i>	<i>0</i>

Liste des figures

Figure 1: Evolution de la croissance économique mondiale	12
Figure 2 Evolution du PIB national en 2019-2022	15
Figure 3 Evolution DU PIB REEL 2019-2022	16
Figure 4 Contributions des secteurs au PIB réel 2019-2022.....	16
Figure 5 Contributions des secteurs au PIB nominal 2019-2022.....	17
Figure 6 Taux d'inflation 2019-2021	17
Figure 7: Evolution de l'encours de la dette 2019-2021.....	18
Figure 8: Evolution des services de la dette en dollars 2019-2021	19
Figure 9 La formation du PIB par secteur en 2022	19
Figure 10 Les branches du secteur primaire 2022.....	20
Figure 11 LES BRANCHES DU SECTEUR SECONDAIRE 2022	20
Figure 12 LES BRANCHES DU SECTEUR TERTIAIRE 2022.....	21
Figure 13 VARIATION DE INPC EN AOUT 2022	22
Figure 14 EVOLUTION DU PIB aux prix du marché et PIB hors industrie extractives 2022-2025.....	24
Figure 15 EVOLUTION DU PIB aux prix du marché et PIB en volume 2022-2025	24
Figure 16: Croissance sectorielle réelle en pourcentage 2022-2025	26
Figure 17 Croissance sectorielle nominale en pourcentage 2022-2025	27
Figure 18: Evolution de l'inflation 2022-2025	27
Figure 19: Projection des services de la dette 2022-2025.....	28
Figure 20 Evolution 1 des agrégats des recettes 2019-2021.....	29
Figure 21 Evolution 1 des agrégats des recettes 2019-2021.....	29
Figure 22 EVOLUTION DES Dépenses publiques 2019-2021	33
Figure 23 Evolution des agrégats des dépenses publiques 2019-2021	35
Figure 24 Figure 23 Evolution des agrégats des dépenses publiques 2019-2021	43
Figure 25 Recettes fiscales 2023-2025	47
Figure 26 Recettes non fiscales 2023-2025	48
Figure 27 Dons 2023-2025.....	48
Figure 28 Principaux ratios de la masse salariale publique 2023-2025.....	51

Figure 29 Biens et services 2023-2025	51
Figure 30 Transferts courants 2023-2025	52
Figure 31: Evolution des intérêts de la dette extérieure.....	53

Liste des tableaux

Tableau 1 Evolution des recettes totales 2019-2021	29
Tableau 2 Exécution du 1ier semestre de 2021 et 2021	36
Tableau 3 Tableau d'équilibre budgétaire (LF 2022 et LFR 2022)	40
Tableau 4 Tableau de financement (LF 2022 et LFR 2022)	41
Tableau 5: Hypothèses macroéconomiques (2019-2025)	43
Tableau 6 Hypothèses des prix des matières primaires 2021-2025	44
Tableau 7: Prospectives des recettes totales de l'Etat 2023-2025	47
Tableau 8: Ressources extérieures à réaliser par l'Etat en millions MRU (2023-2025)	49
Tableau 9: PIP 2à22-2025 sur Financement extérieur global par secteur	49
Tableau 10: Evolution des dépenses 2023-2025	50
Tableau 11: Ratios de la dette 2022-2025	52
Tableau 12: Ratios des dépenses d'investissement	53
Tableau 13: Les comptes d'affectation spéciale	54
Tableau 14: Solde budgétaires en mds MRU	55
Tableau 15: Répartition de la masse salariale par département 2023-2025	66

Résumé analytique

Après avoir s'est contractée en 2020 suite aux effets du CODVID-19, l'économie mauritanienne s'est redressée en 2021 à un taux de croissance du PIB volume de 2,4% tirée essentiellement par la consommation des ménages et l'investissement ainsi que l'amélioration du secteur des services. L'économie nationale rebondirait dès 2022 et croîtrait de 5,9%, bénéficiant de l'industrie extractive, de l'agriculture et le renforcement des acquis dans le secteur des services. Cette trajectoire haussière devrait se maintenir en 2023 et 2024, année du démarrage éventuel de la production gazière, et la croissance du PIB volume culminerait respectivement à 4,7% et 8,8%, avant de retrouver son rythme de croisière à partir de 2025 avec un taux de 6,2%.

En ce qui concerne l'inflation, elle a atteint en 2021 un taux annuel moyenne de 3,6% et devrait se grimper à 10% en fin de 2022, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, puis à 8% en 2023 avant de se stabiliser à environ 5,5% en 2024 et 2025.

En 2021, malgré les difficultés de l'économie intérieure, les finances publiques ont fait preuve d'un dynamisme bien plus marqué qu'anticipé, bénéficiant principalement du prix exceptionnellement élevé des matières premières au niveau mondial, et notamment du minerai de fer. La mise en œuvre du ProPEP s'est traduite par une hausse prononcée des dépenses, même si celles-ci demeurent inférieures à la programmation des Lois de Finances. Au total, le solde public s'est maintenu en territoire positif à 2,0% du PIB, un niveau proche de 2020 et similaire à celui de 2019.

Le solde public se dégraderait substantiellement mais temporairement en 2022, sous l'impact conjugué de la normalisation du prix des matières premières qui pénaliserait les recettes publiques et d'une nouvelle augmentation marquée des dépenses avec la montée en puissance du ProPEP, ainsi que les mesures prises par le gouvernement pour atténuer les répercussions de l'envolée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie sur les couches vulnérables de la population. De ce fait, le solde public se creuserait ainsi de façon temporaire, s'établissant à -4,7% du PIB. A partir de 2023, l'amélioration du recouvrement des recettes, la normalisation des dépenses, ainsi que la poursuite du rebond de l'économie, conduirait le solde public à une trajectoire baissière, passant de -2,7% du PIB en 2023 à -1,2% du PIB en 2024, avant de regagner un niveau excédentaire de +0,4% du PIB en 2025.

Les incertitudes caractérisant l'environnement économique mondial et national sont particulièrement importantes en 2022 et à l'horizon 2025, avec des risques globalement orientés vers le haut. Le scénario macroéconomique et de finances publiques présenté dans ce document est ainsi tout particulièrement sensible à l'évolution des prix des matières premières – en particulier du minerai de fer et celui des denrées alimentaires – au niveau mondial et l'état d'avancement du projet Grand Torture Ahmeyim. Le

scénario décrit dans ce document anticipe une normalisation graduelle du prix des matières premières, après une année 2021 marquée par des prix exceptionnellement élevés. Un repli plus rapide et plus brutal qu'anticipé de ces prix entraînerait une dégradation de la situation des finances publiques. Le ralentissement économique en Chine, premier client de notre pays et principale source de la demande mondiale pour les matières premières, fera à ce titre l'objet d'une attention particulière. A l'inverse, un maintien des prix des matières premières à un niveau élevé dégagerait des marges de manœuvre additionnelles en termes de finances publiques.

Introduction

La LOLF de 2018 instaure une approche budgétaire pluriannuelle orientée vers la recherche de la performance de l'action publique et fournit un cadre général pour la budgétisation et la programmation pluriannuelle.

Le Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) définit la politique budgétaire du gouvernement à moyen terme. Il est établi sur une période de trois ans et comporte des rétrospectives mettant en évidence les évolutions récentes des agrégats macroéconomiques et budgétaires.

Il vise à assurer la cohérence et l'alignement du budget de l'Etat avec la stratégie nationale de développement économique et social du pays (la SCAPP), renforcer la discipline et la soutenabilité budgétaire des politiques publiques en adéquation avec le cadre macroéconomique et macro-budgétaire du pays, renforcer l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources permettant la réalisation des objectifs stratégiques de développement économique et social du pays, améliorer la performance opérationnelle, et assurer une meilleure prévisibilité budgétaire pour les gestionnaires. Le DPBMT comprend deux parties : le Cadre budgétaire à Moyen Terme (CBMT), et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme Global (CDMT-g).

Le CBMT présente les objectifs relatifs aux agrégats macroéconomiques et budgétaires et retrace, sur trois (3) ans, leur évolution future pour ce qui concerne la projection des principaux comptes macroéconomiques, la projection du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) sur trois ans, l'ensemble des recettes et dépenses publiques, par partie budgétaire, faisant notamment apparaître les investissements publics, le solde budgétaire et son mode de financement, le niveau global d'endettement, la pression fiscale, la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales, la masse salariale par rapport aux dépenses de l'Etat, et le service de la dette, en pourcentage des dépenses publiques, des exportations, des recettes fiscales et du PIB.

Le CDMT-g découle du CBMT, pour déterminer sur trois ans les enveloppes budgétaires et leur ventilation entre les différents ministères et institutions de l'Etat. Il inclut un exposé sur les réformes et changements ayant une incidence notamment en matière de dépenses ainsi que leurs effets attendus sur les finances publiques.

Le DPBMT 2023-2025, qui représente un levier principal de la réforme budgétaire, a été élaboré en concertation avec toutes les parties prenantes et à l'aide d'un outil de prévision adapté "TENEBOU". Le rapport s'articule autour d'une introduction, un contexte général, une méthodologie et deux parties : CBMT 2023-2025 et CDMTg 2023-2025. La première partie présente la situation économique du pays et le cadrage macro-budgétaire sur sept ans : les trois années passées, l'année

en cours et les trois années à venir. Quant à la deuxième, elle présente les orientations stratégiques des secteurs prioritaires et les enveloppes budgétaires par titre et partie.

Chapitre I : Contexte et perspectives politiques macroéconomiques

I-Contexte international

Le contexte international est caractérisé principalement par la persistance de la pandémie du COVID 19 et les répercussions négatives de la crise en Ukraine. Il peut être décrit à travers l'évolution de l'activité économique, l'inflation et le commerce international.

Selon les *Perspectives de l'Economie Mondiale* (PEM) du FMI octobre 2022, l'économie mondiale devrait enregistrer un ralentissement de 3,2% en 2022 et 2,7% en 2023. Cette situation, qui vient après une croissance vigoureuse de 6,0% en 2021, peut être expliquée par le conflit en Ukraine qui a enfoncé l'économie mondiale dans une crise sans précédent caractérisée par des hausses historiques et généralisées des prix.

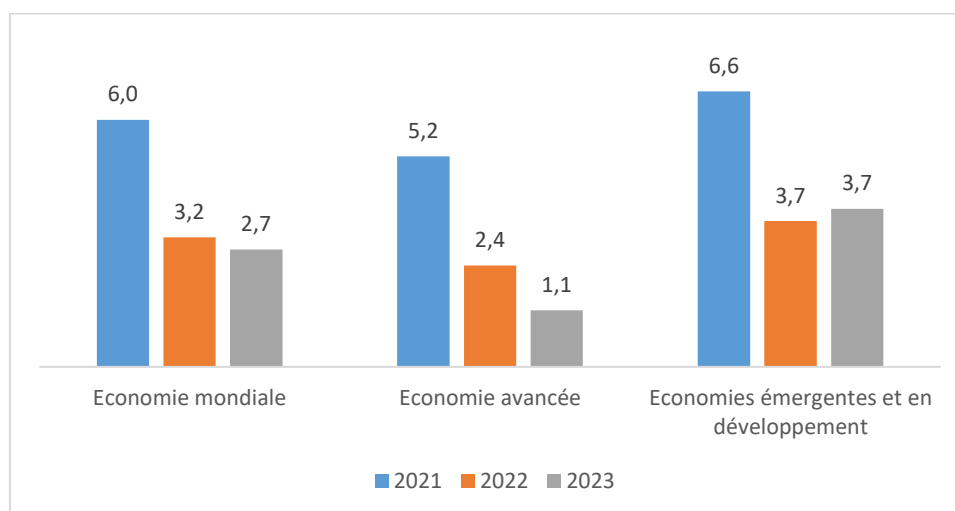


Figure 1: Evolution de la croissance économique mondiale

Au niveau des pays avancés, les économies sont lourdement frappées par la crise en Ukraine et les sanctions contre la Russie entraînant la hausse des cours mondiaux de l'énergie et l'accélération de l'inflation. Aux Etats Unis, le resserrement des conditions monétaires et financières ralentira la croissance du PIB devrait ralentir la croissance à 1,6% en 2022 puis à 1% en 2023, au lieu de 5,7% en 2021. Le ralentissement le plus marqué interviendra dans la zone euro, qui continuera d'être ébranlée par la crise énergétique engendrée par le conflit en Ukraine. Elle devrait voir sa croissance se situer à 3,1% cette année avant de se replier à 0,5% en 2023.

Au niveau du groupe des pays émergents et les pays en développement, la croissance du PIB en Chine devrait ralentir à 3,2% en 2022 en raison des restrictions sanitaires et d'une crise dans l'immobilier. En 2023, la croissance chinoise s'établirait à 4,6%.

L'activité économique en Afrique subsaharienne est aussi marquée par les effets négatifs de la crise en Ukraine qui engendre la hausse des prix des denrées alimentaires mais aussi par les troubles

sociaux et politiques, notamment en Afrique de l'Ouest. La hausse des cours du pétrole a toutefois amélioré les perspectives de croissance des pays exportateurs de pétrole de la région, comme le Nigéria. Globalement, la croissance en Afrique subsaharienne devrait s'établir à 3,6 % en 2022 et à 3,7% en 2023.

A la suite des reconfinements et de l'aggravation de la crise de l'immobilier, l'économie chinoise, premier client de notre pays et principale source de la demande mondiale pour les matières premières, devrait connaître un ralentissement en passant de 8.1% en 2021 à 3,2 % en 2022, avant de retourner à une trajectoire haussière pour se situer à 4,4 % prévu en 2023.

Sur le plan de l'inflation, le conflit en Ukraine a entraîné des hausses de cours des produits de base et la généralisation des pressions à la hausse sur les prix. Selon les perspectives de l'économie mondiale, l'inflation mondiale bondira de 4,7 % en 2021 à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

Le conflit en Ukraine a accentué aussi les risques et les incertitudes pesant sur l'économie mondiale et mis en péril la fragile reprise du commerce mondial. La baisse de la demande globale, aurait une répercussion négative sur la croissance du volume du commerce mondial en 2022 qui ralentirait à 4,1% et à 3,2% en 2023.

II. Contexte politique et économique national récent (2019-2022)

II.1. Contexte politique national récent

II.1.1. Programmes présidentiels

L'élaboration du DPBMT 2023-2025 intervient dans un contexte national caractérisé par un climat politique apaisé et un dialogue inclusif sur les questions d'intérêt national.

Il intervient également après trois ans de mise en œuvre du programme présidentiel "Mes engagements", qui autour de quatre (4) axes stratégiques :

Etat fort et moderne au service du citoyen ;

Développement d'une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence ;

Société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.

Capital humain valorisé au service du développement.

Sur le plan économique, le Programme Prioritaire du Président de la République (ProPEP) a permis le développement d'infrastructures de soutien à la croissance, l'amélioration de l'offre sociale et du soutien à la demande, la valorisation du potentiel des secteurs productifs et l'accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, le reboisement et la création d'emplois verts ainsi que l'appui au secteur privé (formel et informel).

II.1.2. SCAPP 2016-2030

II.1.2.1. Grands leviers stratégiques de la SCAPP

Les priorités de la SCAPP s'articulent autour de trois principaux leviers stratégiques, qui sont mis en œuvre à travers des plans quinquennaux : 2016-2020, 2021-2025 et 2026-2030.

Ces leviers sont :

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte et inclusive. Il s'agit de créer les conditions d'une croissance économique forte, durable et inclusive à travers des transformations structurelles de l'économie et de la société favorisant l'émergence de secteurs créateurs de richesse et d'emplois, notamment grâce à l'initiative privée et à l'innovation ainsi que aux capacités d'exportation de la Mauritanie et son attractivité pour les Investissements Directs Etrangers (IDE) ;

Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base. Il s'agit de relever la qualité et l'accès à l'éducation, à la santé, aux autres services sociaux de base et de renforcer la protection sociale ;

Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Il s'agit d'améliorer l'efficacité de la gestion économique, financière et environnementale, et d'approfondir la décentralisation.

II.2. Contexte économique national récent

II.2.1. Evolution économique en 2019-2021

Elle porte sur l'évolution du cadre macroéconomique : croissance du PIB, formation du PIB, secteur extérieur (balance des paiements), inflation et politique monétaire (situation monétaire) et la dette publique.

II.2.1.1 Produit Intérieur Brut

Après s'être contractée en 2020 d'un taux de croissance du PIB volume de -0,9% contre 5,4% en 2019 suite à la propagation de la pandémie de COVID19, l'économie a rebondi pour se situer, selon les estimations, en 2021 à 2,4%, lui permettant de se rapprocher à son niveau d'avant la pandémie. Bien que le rythme de croissance de l'économie lors de l'année 2021 demeure inférieur à sa tendance de long terme, l'impact négatif de la pandémie sur l'activité économique s'est amoindri en 2021, en lien avec un nombre de cas de Covid-19 relativement faible, des progrès en termes de vaccination et des mesures gouvernementales de restriction sanitaires moins sévères qu'en 2020, ainsi que la mise en œuvre des politiques économiques et sociales (Programme prioritaire, ProPEP, programme pastoral, ...etc.). Pour le PIB en volume hors industries extractives a suivi la même tendance du PIB réel global en enregistrant un taux de croissance de 6,3% en 2021, après une contraction de 1,5% en 2020. La croissance du PIB réel en 2021 est tiré uniquement par le secteur tertiaire qui a évolué de 10,2% provenant essentiellement des contributions du transport +14,4%, du commerce +11,1% suite

à l'allègement des restrictions sanitaires, ainsi que de l'administration publique +12% ce qui montre l'importance des mesures budgétaires qui ont été prises par le gouvernement pour endiguer les effets néfastes du COVID19 sur l'économie nationale.

En termes nominaux, la croissance du PIB a très fortement accéléré en 2021, avec un taux de croissance estimé à 15,3%, soutenue par une augmentation record du prix des matières premières au niveau mondial, qui a rehaussé le prix des exportations, notamment pour ce qui est du minerai de fer qui a évolué à 50% en constituant 66% de la valeur des industries extractives en 2021 au lieu de 50% et 54% respectivement pour les années 2019 et 2020. Cette accélération intervient après un ralentissement de 5,6% en 2020 contre 11,0% en 2019.

Pour le PIB hors industries extractives a été accéléré en 2021 pour regagner un taux de croissance estimé à 6,3%, après une contraction de -1,5% en 2020 suite aux effets du COVID19, Cette amélioration a été matérialisée par la participation de tous les secteurs.

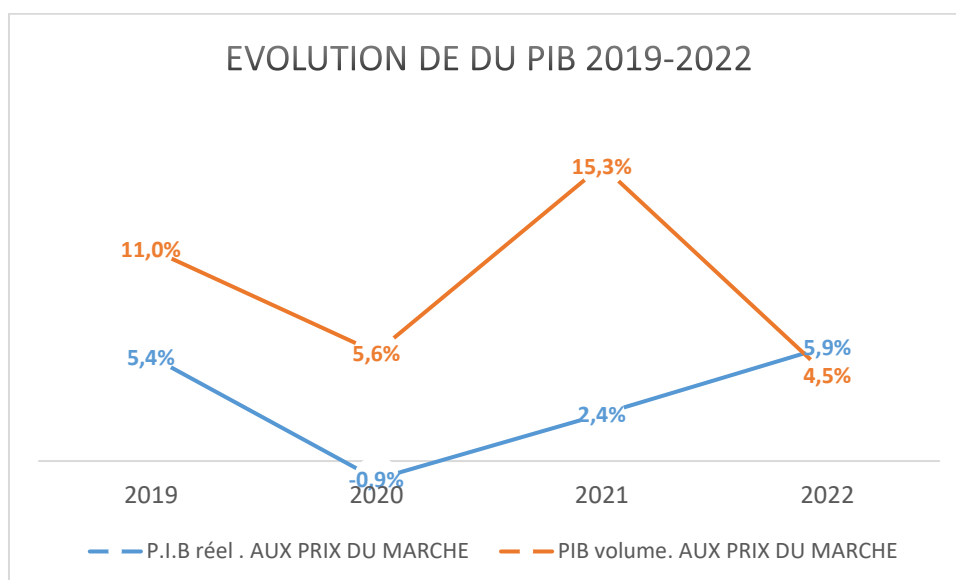


Figure 2 Evolution du PIB national en 2019-2022

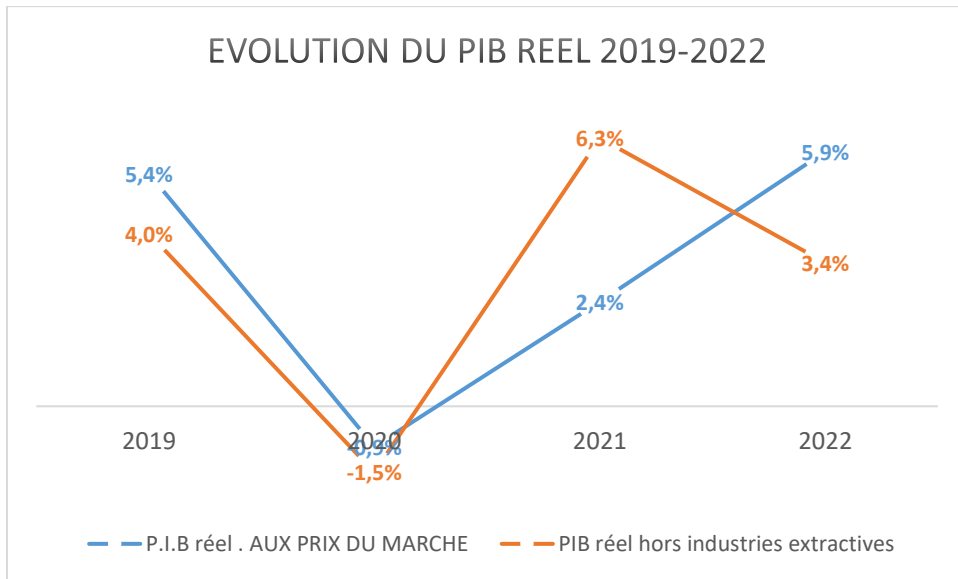


Figure 3 Evolution DU PIB REEL 2019-2022

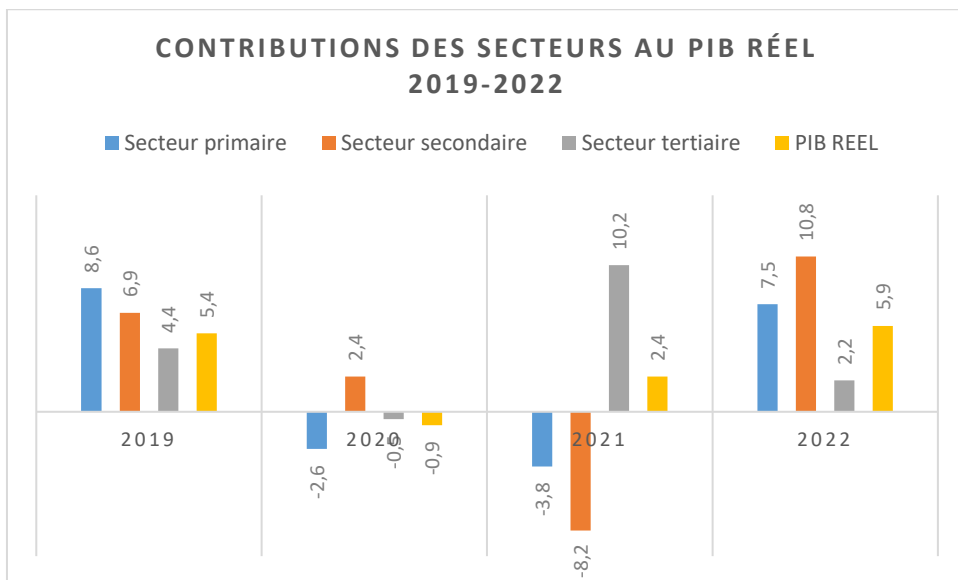


Figure 4 Contributions des secteurs au PIB réel 2019-2022

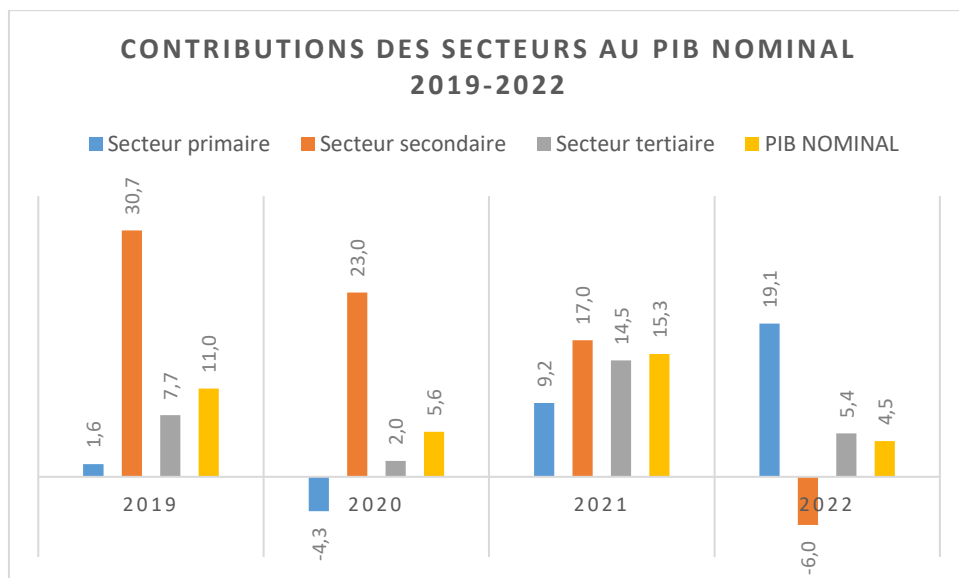


Figure 5 Contributions des secteurs au PIB nominal 2019-2022

II.2.1.2. Inflation

L'inflation en glissement annuel a baissé en 2020 à un taux de 1,8 % contre 2,7 % en 2019 en raison de la contraction de l'économie suite à la propagation de la COVID-19, avant de remonter avec un taux de 5,7% en suivant le rythme de l'activité économique qui retrouve le rail de la croissance en 2021.

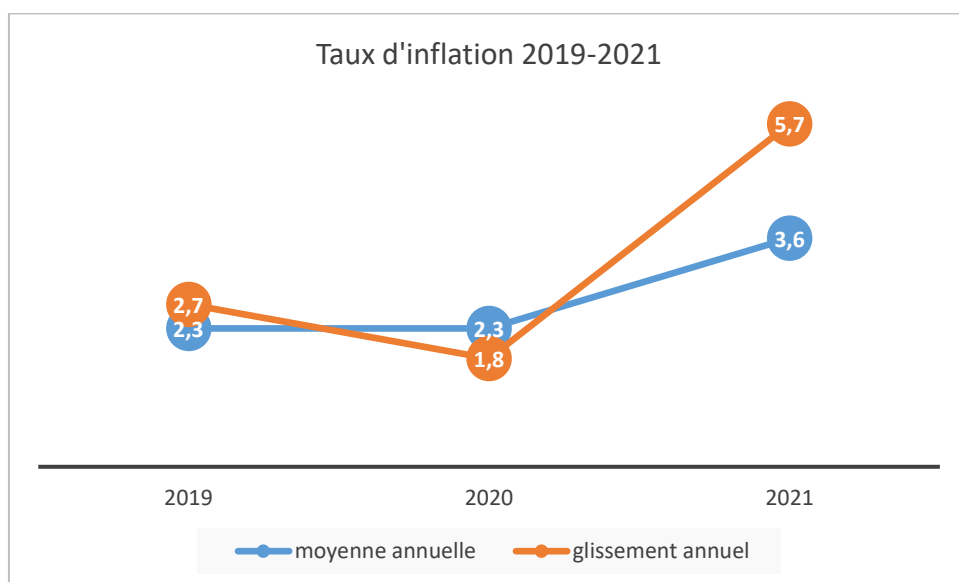


Figure 6 Taux d'inflation 2019-2021

II.2.1.3. Situation de la dette 2019-2021

La dette publique de la Mauritanie (Administration centrale) se caractérise par la prépondérance de la dette extérieure qui représente 86.5% du total de la dette. La dette intérieure représente 13,5% du

total de la dette publique et est constituée de bons du trésor à court terme et de la dette de l'Etat vis-à-vis de la BCM.

Malgré les réductions de dette importantes obtenues auprès de la communauté internationale dans le cadre de l'initiative PPTE (2000-2002), de l'initiative multilatérale du FMI, de la Banque Mondiale et du groupe BAD/FAD (IADM) en 2005 et des allègements additionnels sous formes de contrats de désendettement et de développement (C2D) de la France et de l'Espagne, l'encours de la dette publique s'est accru en valeur nominale durant la période 2019-2021 passant de 3200 millions USD à 3450 millions USD au 31/12/2021.

En effet, les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise de la COVID19. Cette crise a engendré des besoins additionnels de ressources urgentes pour financer les dépenses en santé ; ce qui explique l'augmentation entre 2019 et 2021 de l'encours de la dette extérieure comme l'illustre le graphique ci-dessous.

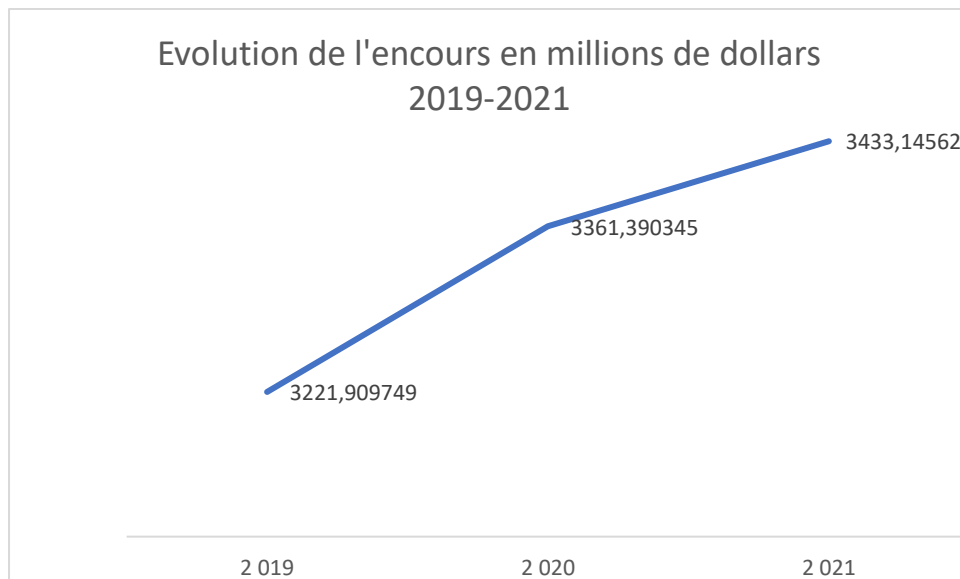


Figure 7: Evolution de l'encours de la dette 2019-2021

Le service de la dette a connu une forte baisse entre 2019 et 2021 plus particulièrement en 2020 (44 % par rapport à 2019). Cette baisse est principalement due à la suspension du paiement dans le cadre de l'Initiative de Suspension de paiement du Service de la Dette (ISSD) durant la période de la COVID19.



Figure 8: Evolution des services de la dette en dollars 2019-2021

II.2.2. Situation du contexte économique en 2022

II.2.2.1. Produit intérieur Brut

La croissance du PIB en 2022 devrait enregistrer 4,4% tirée principalement le secteur secondaire (10,8%) et précisément les industries extractives dont l'or et cuivre ont évolué de 88,2% par rapport une contraction de -46,6% l'année dernière en raison de l'incendie à Tasiast. En valeur, le PIB nominal est dominé par le secteur tertiaire (41,4%), suivi par le secteur secondaire (30,1%) et le secteur primaire représente (19,9%).

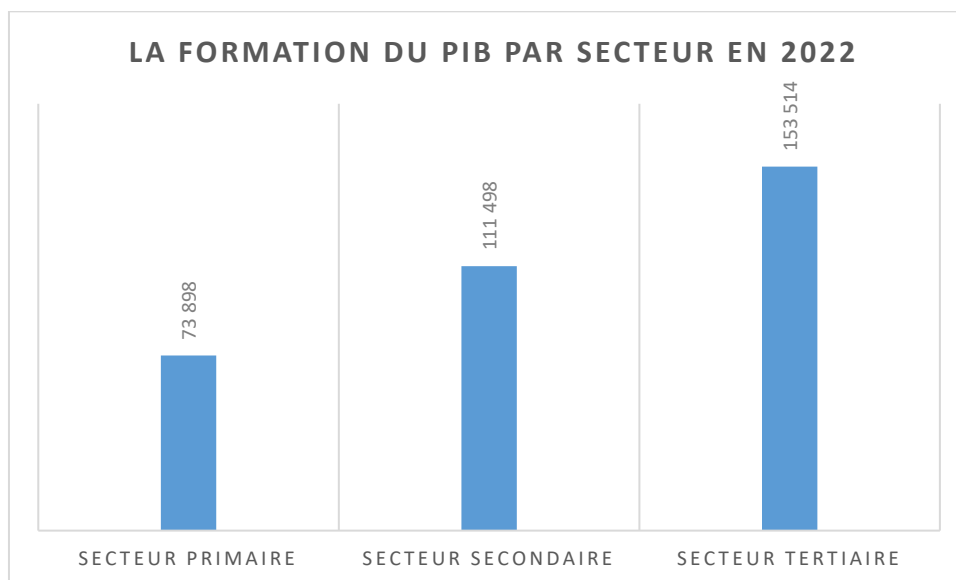


Figure 9 La formation du PIB par secteur en 2022

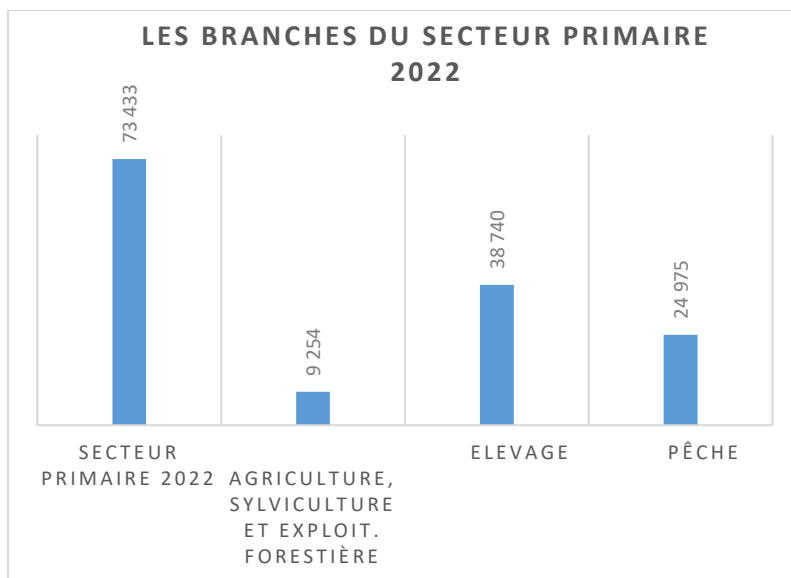


Figure 10 Les branches du secteur primaire 2022

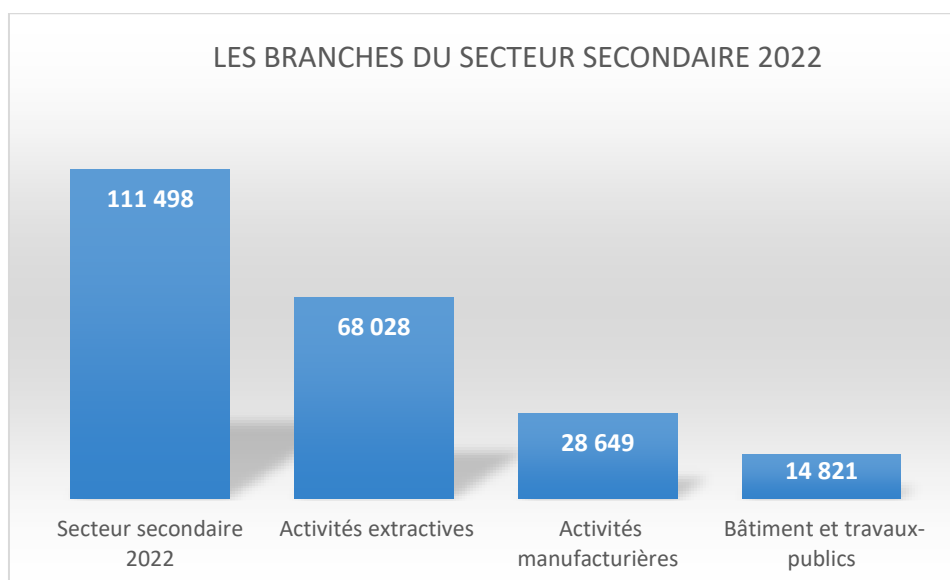


Figure 11 LES BRANCHES DU SECTEUR SECONDAIRE 2022

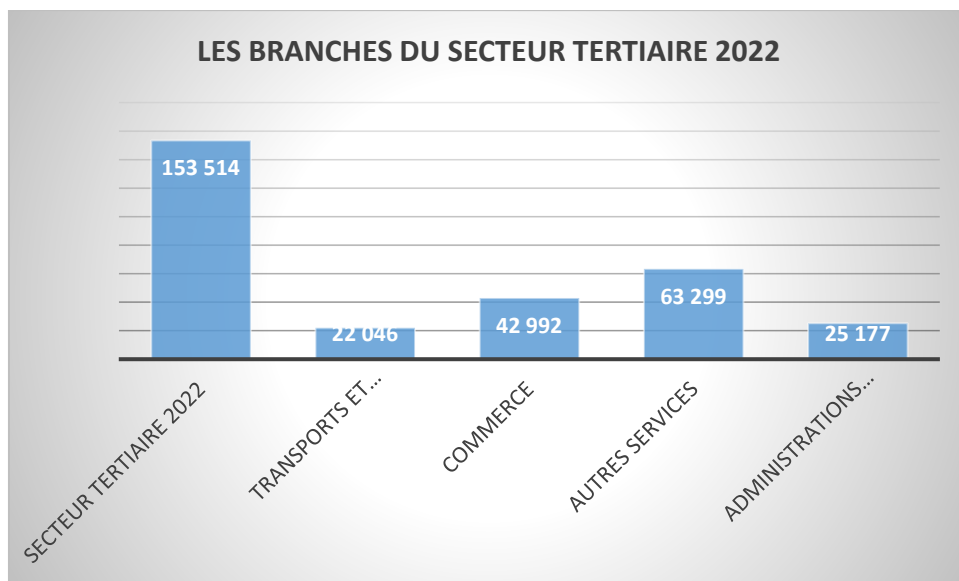


Figure 12 LES BRANCHES DU SECTEUR TERTIAIRE 2022

II.2.2.2. Inflation

L'Indice National des Prix à la Consommation (INPC) du mois d'août 2022 a enregistré une hausse de 1,4% par rapport au mois de juillet 2022 portant le niveau de l'inflation, mesuré par la variation sur douze (12) mois à 7,3%, contre 2,5% en août 2021. Cette augmentation reflète les tensions généralisées tant sur les produits importés (+8,4%) que sur les produits locaux (+7,0%). La hausse mensuelle résultait principalement des variations enregistrées par les fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,3), « logement, eau, gaz, électricité, et autres combustibles » (+1,3%) et « transports » (+3,5%).

En terme de variations annuelles, le niveau d'inflation poursuit sa progression en 2022 enregistrant sur les huit premiers mois, une hausse de 1,0% soit deux fois plus que l'année 2021 (0,5%) et le glissement annuel du taux d'inflation a atteint 11,1% en août 2022 contre 4,4 % de la même période de l'année 2021.

Compte tenu des nombreux facteurs défavorables, les troubles géopolitiques, la hausse des prix de l'énergie, les politiques de resserrement des conditions de financement, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la rigidité de l'offre et la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs, le taux d'inflation pourrait se situer au-dessus de 11% en 2022.

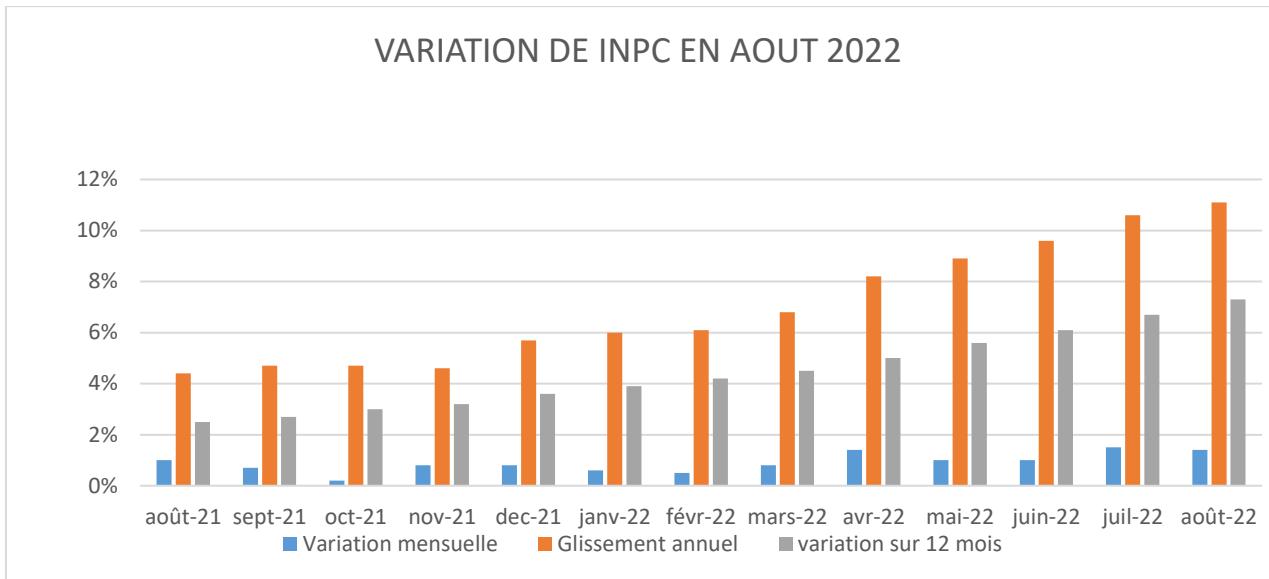


Figure 13 VARIATION DE INPC EN AOÛT 2022

Source ANSAD (note mensuelle de l'INPC août 2022)

II.2.2.3. Situation de la dette en 2022

L'encours de la dette projeté à fin 2022 est de 3 610 millions USD dont 57,5% en dette multilatérale et 42,5% en dette bilatérale. Quant au service de la.....

III. Perspectives politiques et économiques nationales 2023-2025

III.1 Perspectives politiques

III.1.1. Perspectives du deuxième plan de la SCAPP 2021-2025

Le second Plan d'Action (PA) quinquennal (2021-2025) de mise en œuvre de la SCAPP a été adopté le 1^{er} Août 2022 par le Comité interministériel de pilotage. Les leviers de la SCAPP durant cette période seront orientés ainsi qu'il suit :

Le levier stratégique 1 a pour objectif de promouvoir une croissance forte, durable et inclusive à travers la mise en place des conditions nécessaires pour une transformation structurelle de l'économie et de la société qui favorise i) l'émergence et le renforcement de secteurs créateurs de richesses et d'emplois à même d'assurer l'inclusion sociale et de satisfaire la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation, ii) le développement durable et la protection de l'environnement et iii) la mise en place des infrastructures nécessaires à la croissance.

Le levier stratégique 2 a pour objectif de promouvoir le développement d'un capital humain à même de faciliter la croissance économique et d'en tirer le meilleur profit à travers i) le relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, ii) l'amélioration des conditions d'accès aux services de santé, et iii) la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables.

Le levier stratégique 3 vise à renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions notamment à travers i) la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, ii) la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, ainsi que iii) l'efficacité de la gestion économique et financière et la capture du dividende démographique.

Le présent DPBMT, qui coïncide avec les trois (3) dernières années du PA2 de la SCAPP vise à construire un cadre budgétaire soutenable permettant la mobilisation des ressources, dans une perspective tri-annuelle et leur allocation optimale pour la concrétisation de la volonté et des orientations stratégiques du gouvernement. Il a aussi pour objectif de renforcer le lien pluriannuel entre les lois de finances et la vision de développement du pays. Dans cette optique, les ressources seront orientées vers les priorités stratégiques pluriannuelles définies dans le Programme TAAHOUDATY, intégrant le Programme Prioritaire Elargi du Président, et le plan de solidarité nationale (Plan-INSAF) et une cohérence avec la SCAPP.

III.2. Perspectives économiques

La politique économique sera centrée sur le renforcement de la stabilité macroéconomique et la capacité à faire face aux chocs exogènes. Il s'agira d'augmenter les investissements en infrastructures et les dépenses sociales consacrées à l'éducation et à la santé afin d'accroître le capital humain et de consolider les cadres de politique économique avec le renforcement de la gouvernance, la transparence et l'environnement des affaires.

La politique économique vise à créer les conditions de la reprise de la production des industries extractives particulièrement la production de l'or qui montre une tendance favorable lors du premier semestre de 2022 et table sur l'entrée en production du Gaz GTA en 2024, qui devra permettre une hausse du PIB de 8,8% avant d'atteindre 6,2% en 2025.

Dans le cadre de l'actualisation de la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme qui couvre la période 2022 à 2024 (SDMT 2022-2024), la nouvelle stratégie de la dette à moyen terme en cours de finalisation est élaborée sur la base des hypothèses macroéconomiques et du stock de la dette publique projeté à fin 2021. Elle se traduira par la consolidation des bons rapports de la Mauritanie avec ses Partenaires Techniques et Financiers et la poursuite des efforts pour le développement du marché des titres publics de la Mauritanie.

III.2.1. Produit intérieur Brut

Les perspectives économiques sembleront favorables, de ce fait la croissance économique devrait s'établir à 6,4% en moyenne pour la période 2022-2025. Le bon profil de la croissance tient essentiellement à la reprise de la production des industries extractives et l'entrée en production du Gaz GTA.

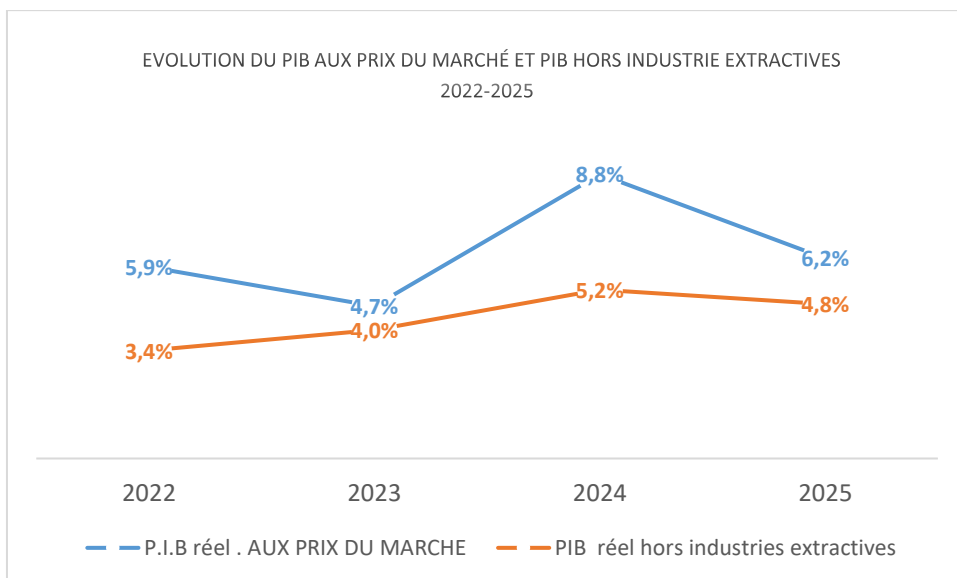


Figure 14 EVOLUTION DU PIB aux prix du marché et PIB hors industrie extractives 2022-2025

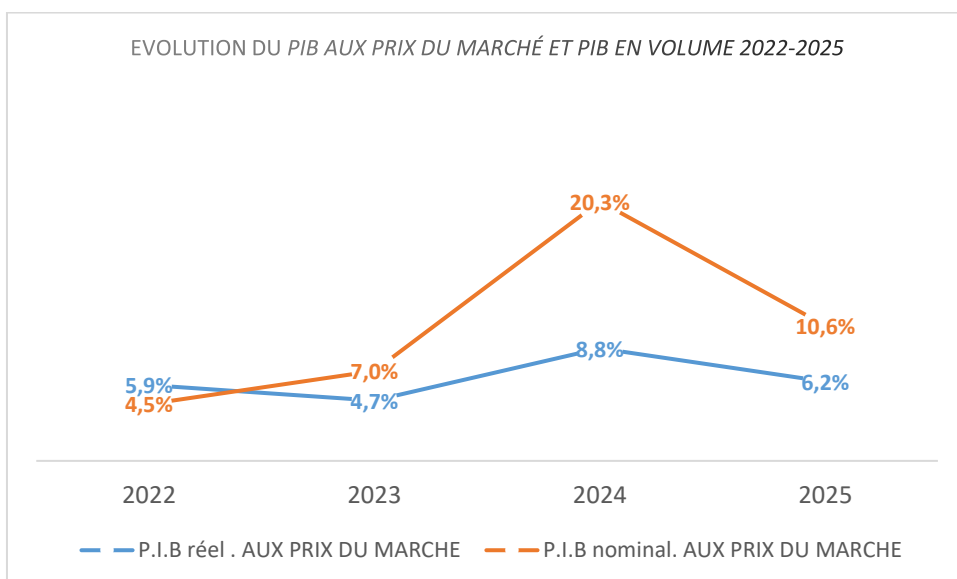


Figure 15 EVOLUTION DU PIB aux prix du marché et PIB en volume 2022-2025

III.2.1.1. Secteur primaire :

Après avoir contracté de 3,8% en 2021, le secteur primaire devrait enregistrer une hausse de 7,5% en 2022, portée essentiellement par l'augmentation de la production agricole et la bonne orientation de l'activité des pêches. Elle resterait robuste en 2023 à 6,3%, grâce aux nombreuses mesures prises par le gouvernement et les bonnes perspectives météorologiques annoncées pour la campagne 2022/2023. Ces conditions favorables se répercuteraient sur ce secteur qui devrait enregistrer des taux de croissance de 7,3% et 6,1% respectivement en 2024 et 2025.

L'activité agricole se renforcerait à la faveur des différentes mesures engagées pour soutenir la production et l'atteinte de l'objectif d'autosuffisance. Ainsi la croissance réelle du PIB agricole pourrait atteindre 21,6% en 2022 et 9,3% en 2023. En 2024, cette croissance connaîtrait un rebond à 18,8% suivie par un ralentissement de 9,9% en 2025.

L'activité d'élevage, sous l'effet des mesures étant prises par le gouvernement et les bonnes perspectives météorologiques annoncées pour la campagne 2022/2023 devrait croître de 3,1% en 2022 et restera inchangé en 2023 avant de ralentir à un taux de 2% pour les années 2024 et 2025.

Avec une croissance attendue à 6,6%, en 2022, l'activité des pêches renoue avec la croissance après deux années consécutives de baisse. En 2023, elle se situerait à 9,4% sous l'hypothèse d'une mise en œuvre des différentes mesures, liée à la stratégie de gestion de la ressource, qui pourraient ramener cette tendance haussière à des taux de 8,6% et 10% respectivement au titre des années 2024 et 2025.

En valeur, le PIB du secteur primaire s'établirait à 79,8 milliards MRU en 2022 et à 87,2 milliards MRU en 2023 soit respectivement 23,1% et 23,6% du PIB nominal global au coût des facteurs et 21,2% et 21,6% du PIB global aux prix du marché. En 2025 le PIB nominal du secteur primaire franchirait le seuil de 100 milliards MRU en situant à 107,6 milliards MRU dont 48,22% provenant de l'élevage.

III.2.1.2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire devrait renouer avec la croissance après le plongeon observé en 2021 en raison de l'incendie dans l'usine de Tasiast mais aussi de la chute des industries manufacturières hors eau et électricité et du recul des BTP. La croissance du secteur secondaire atteindrait 10,8% en 2022 et 7,3% en 2023 et devrait s'accélérer en 2024 avec une hausse de 18,2% à la faveur de la production gazière avant de modérer à un taux de 9,1% en 2025.

Le secteur secondaire se situerait à 111,5 milliards en 2022 et à 116,9 milliards en 2023, soit respectivement 29,6% et 29% du PIB aux prix du marché et 32,3% et 31,7% du PIB aux coûts des facteurs. Ce recul de la part du secteur dans le PIB est lié à la baisse des prix des métaux. En revanche, elle atteindrait respectivement, en 2024 et 2025, 39,2% et 40% du PIB aux coûts des facteurs et 36,2% et 37,9% du PIB aux prix du marché, en dépassant le secteur secondaire en terme de la formation du PIB nominal, sous l'hypothèse d'un maintien des prix faible variation des prix et de la réalisation des exportations du produit gazier.

III.2.1.3. Secteur tertiaire

Après avoir connu un net redressement en 2021 (hausse de 10,2% du PIB réel), le secteur tertiaire serait marqué par un ralentissement de la croissance de son PIB du fait de nombreux facteurs défavorable liée à la situation sur le plan international, notamment la hausse des prix et le resserrement des conditions monétaires, la perturbation des chaîne d’approvisionnement. Le PIB réel du secteur devrait croître seulement de 2,2% en 2022 et puis de 2,8% en 2023. En 2024, la croissance du secteur pourrait s’accélérer à 4,1% et maintiendrait ce niveau jusqu’en 2025 grâce à la dynamique des services financiers, le commerce serait plombé par une hausse prolongée des prix. La part du secteur tertiaire dans le PIB aux prix du marché passerait de 40,8% en 2022 à 40,9% en 2023 alors qu’elle serait de 44,5% et 44,7% du PIB aux coûts des facteurs avant de passer le relai au secteur secondaire en 2024.

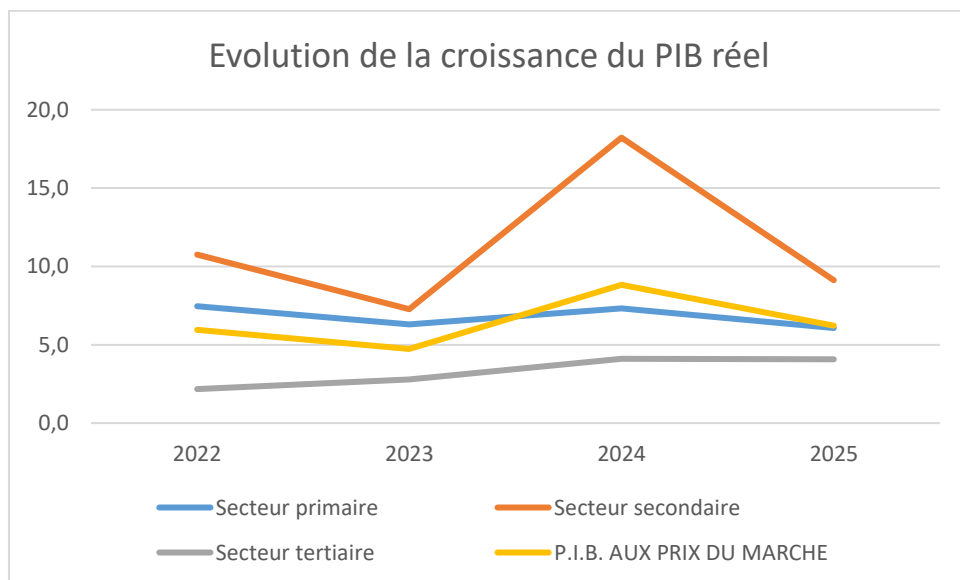


Figure 16: Croissance sectorielle réelle en pourcentage 2022-2025

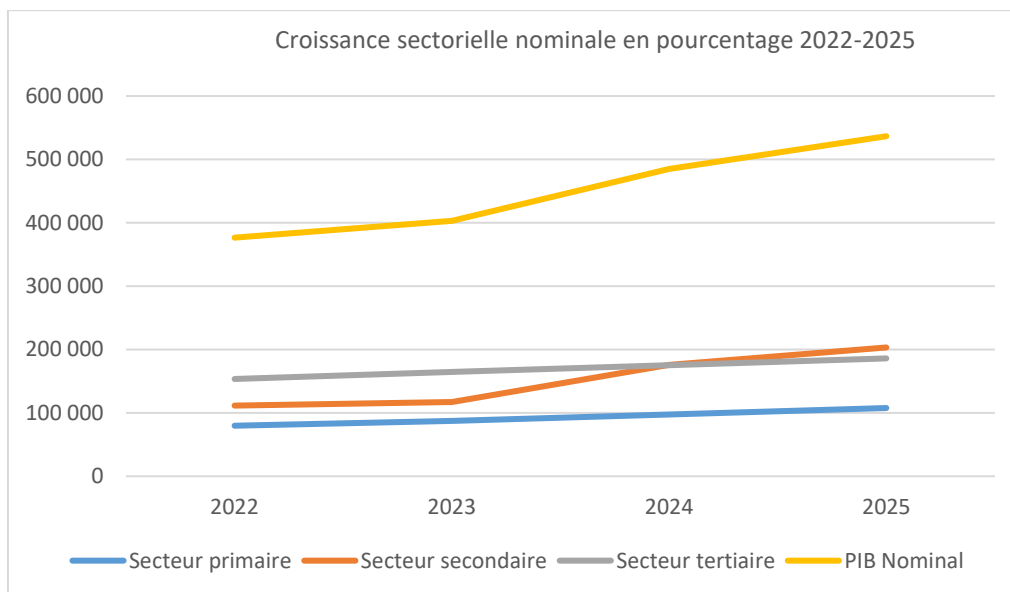


Figure 17 Croissance sectorielle nominale en pourcentage 2022-2025

III.2.2. Inflation

Quant à l'inflation, les prévisions montrent que le taux enregistré en 2022 (un pic historique) serait maintenu en 2023 avant de revenir à son niveau avant la crise, soit 4% en 2024 et 2025.

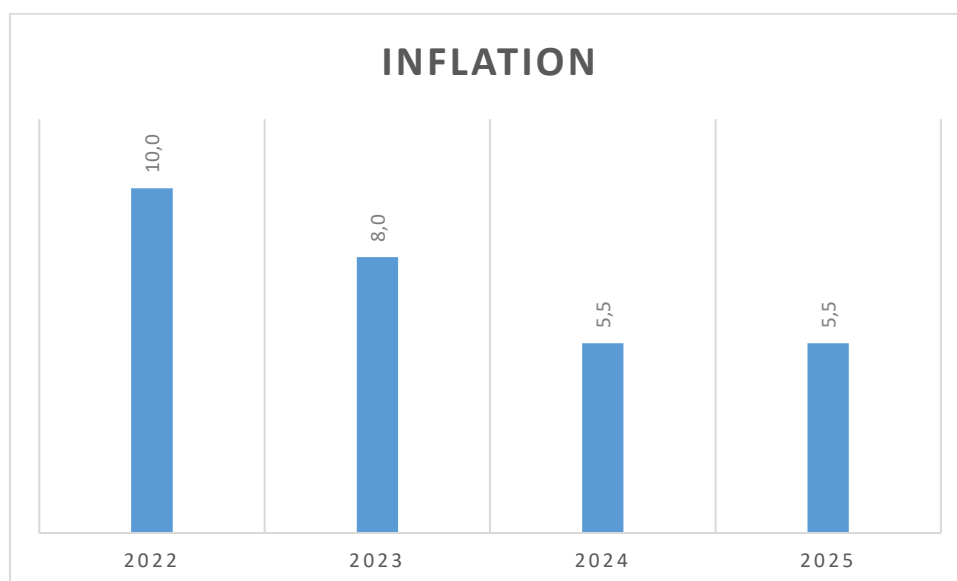


Figure 18: Evolution de l'inflation 2022-2025

III.2.3. Situation de la dette

L'encours de la dette projeté à fin 2022 est de 4 135 millions USD. Il suivra une tendance haussière durant la période 2023-2025 qui s'explique par le niveau élevé des décaissements sur les projets en cours de réalisation conformément au programme prioritaire du Président de la République.

A partir de 2022, le service a repris son cours normal avec une tendance haussière particulièrement pour l'année 2023. Cette hausse s'explique principalement par la reprise du remboursement de la dette cumulée durant la période de suspension (ISSD).

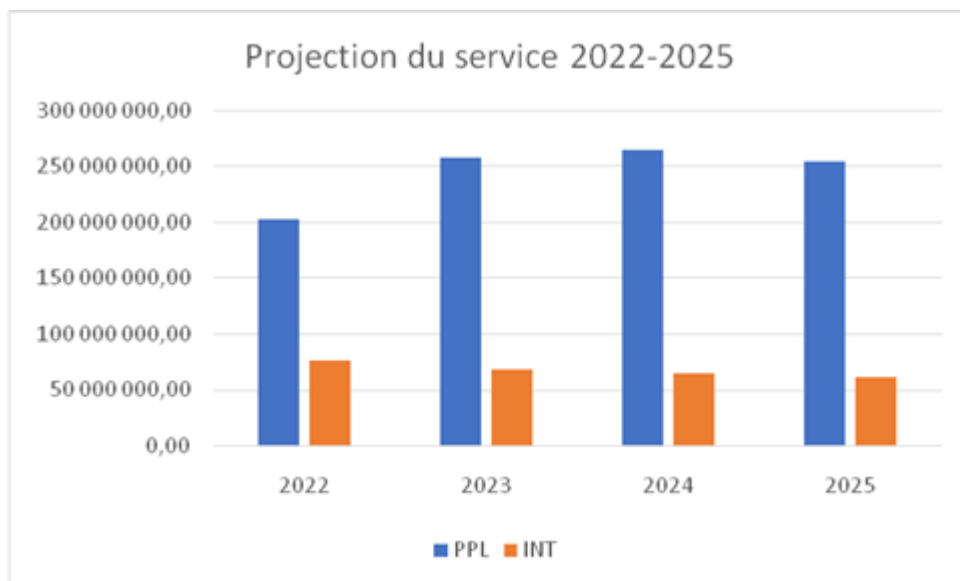


Figure 19: Projection des services de la dette 2022-2025

Les résultats de la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD) menée par le FMI montrent que la Mauritanie présente un risque de surendettement élevé mais que sa dette reste soutenable en raison des termes hautement concessionnels de ses emprunts. Mais cette situation de surendettement élevé devra passer à une situation modérée lors de la prochaine AVD avec la prise en compte des derniers traitements de notre dette vis-à-vis du Koweït et de l'Arabie Saoudite.

CHAPIRE II : Situation d'exécution de Finances Publiques

Rétrospective des ressources 2019-2021

I.1. Ressources totales

Le segment de la trajectoire 2019 à 2021 montre un accroissement des recettes plus marqué sur cette période avec des augmentations annuelles de 17% en 2019, 8% 2020 et 23% en 2021 soit une moyenne annuelle de 16% .

En effet, les ressources totales de l'Etat (Budget général et CST) sont passées de 60,68 milliards MRU en 2019 à 80,79 milliards MRU en 2021, soit une progression de l'ordre de 33,14 % sur trois ans tirée essentiellement par les recettes fiscales qui ont représenté en moyenne sur la période 2019 à 2021 près de 60% des ressources totales du pays.

Les recettes non fiscales constituent la deuxième ressource, de par leurs poids dans le budget de l'Etat sur les trois années 2019, 2020 et 2021, qui atteint une moyenne 20% de ce budget.

L'analyse de l'évolution des recettes de 2019 à 2021 illustrée au niveau du graphique 13 montre que la part des recettes fiscales et non fiscales reste largement la plus importante en comparaison avec les autres recettes, malgré que les recettes fiscales marquent une certaine tendance à la baisse en passant de 62,28% en 2019 à 58,98% en 2021. En revanche les recettes extérieures et celles des CST

ont vu leurs parts augmenter en passant pour les premiers de 7,66% en 2019 à 9,37% en 2021 et pour les seconds de 5,9% en 2019 à 9,02% en 2021.

Tableau 1 Evolution des recettes totales 2019-2021

(en Md MRU)	2019	2020	2021
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	60,68	65,69	80,79
Revenus non pétroliers et dons	58,70	65,09	79,21
Revenus non pétroliers hors dons	54,05	58,92	71,64
Recettes fiscales	37,79	38,31	47,65
Recettes non fiscales	16,26	20,61	23,99
Dons	4,65	6,17	7,57
Recettes pétrolières	1,98	0,60	1,58

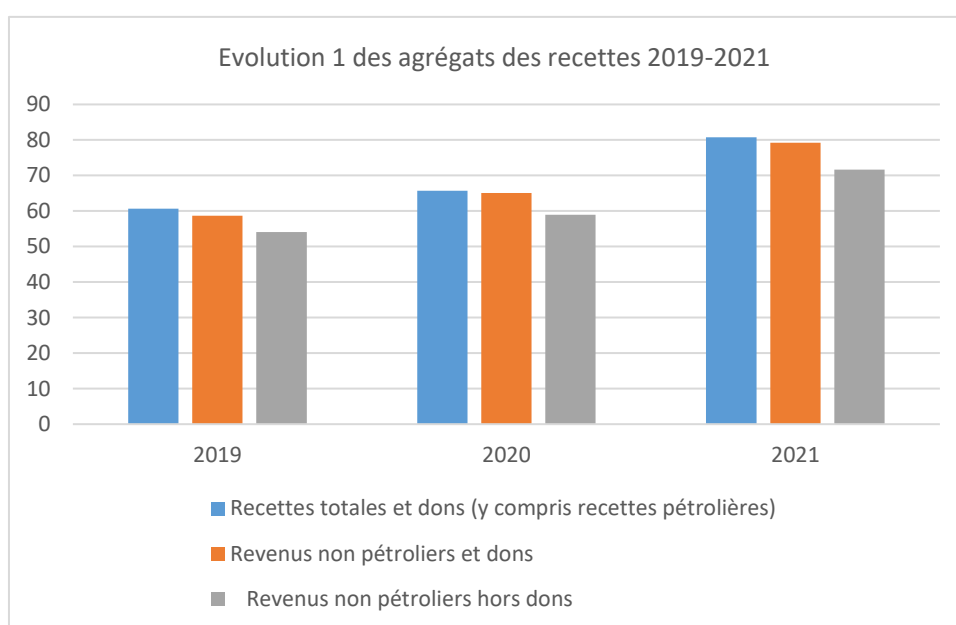


Figure 20 Evolution 1 des agrégats des recettes 2019-2021

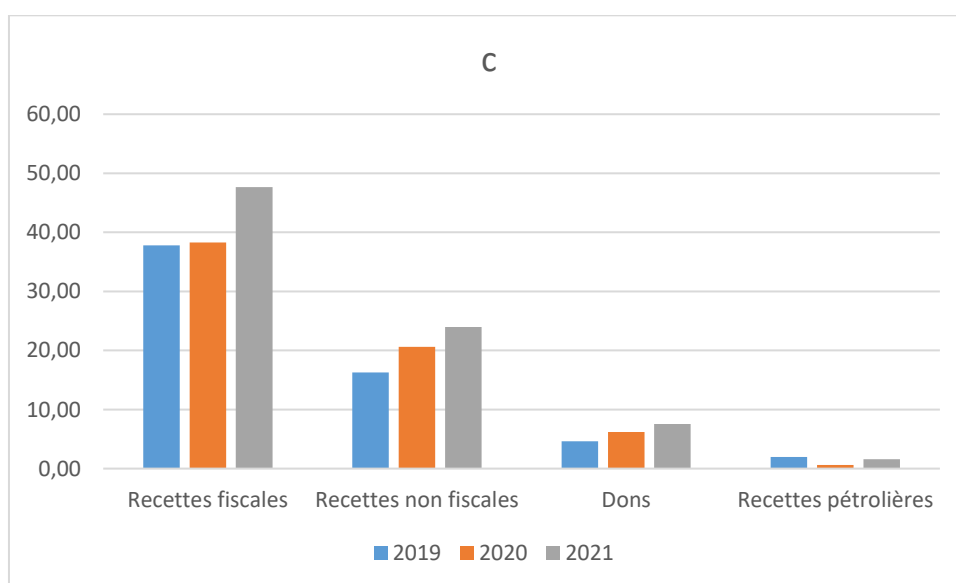


Figure 21 Evolution 1 des agrégats des recettes 2019-2021

I.1.1. Evolution des recettes fiscales

Après avoir connu en 2019 une régression de (-1,98%) par rapport à 2018, due pour l'essentiel aux contreperformances des encaissements de la TVA (-4%), aux accises (-13%) et à l'impôt sur le commerce international (-12%), les recettes de l'Etat de 2020 ont enregistré une hausse de +8.26% par rapport à 2019.

La pression fiscale a été assez stable sur la période 2019-2021 avec des taux de 13% en 2019, 12% en 2021 et 13% en 2021.

Les recettes fiscales ont été réalisées en 2020 à hauteur de 38.30 Milliards MRU pour une prévision de 33.65 Milliards, soit un taux de recouvrement de 113,83%. Cet écart positif, entre les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles, est principalement dû aux plus-values constatées au niveau des taxes sur les revenus et profits (+23%) et de l'impôt sur le commerce international (37%). Globalement, les recettes fiscales ont enregistré une augmentation de (+1.37%) par rapport à l'année 2019. La bonne performance observée au niveau des recettes fiscales, a pu se faire également grâce aux efforts de recouvrement de l'administration fiscale, à la productivité des secteurs moins impactés par la crise, en l'occurrence le secteur minier et télécoms, ainsi que les types de recettes dépendant des réalisations de l'exercice antérieur, notamment le BIC.

En 2021, les recettes fiscales ont atteint 47,65 Milliards MRU soit une augmentation de près de 24% par rapport à 2020.

Ce surplus est principalement dû aux plus-values constatées au niveau de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (37%) et de l'impôt sur le commerce et les transactions internationales (32%).

Ont participé à cette performance, les résultats du recouvrement des taxes sur les biens et services notamment la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur le chiffre d'affaires qui ont cumulé en 2021, respectivement, 12,98 Milliards MRU et 4,7 Milliards MRU contre 10,9 Milliards MRU et 1,8 Milliards l'année précédente, soient des taux d'accroissement respectifs de 18% et 148%.

S'agissant des ratios des recettes fiscales par rapport des certains agrégats macroéconomiques et budgétaires, il a été constaté que la pression fiscale s'est chiffrée à en moyenne de 12,7% sur la période 20019-2021, ce que l'on peut interpréter, comme quoi 12,7% de la production est vouée à payer les impôts. Par ailleurs, la moyenne de ration des recettes fiscales en pourcentage du total des recettes hors pétrole, pour la même période a été 61,1%.

I.1.2. Evolution des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont augmenté en 2020 par rapport à 2019 de (+10.27%) en passant de 11,98 milliards MRU à 13,21 milliard MRU. Malgré la dégradation des recettes de la pêche, les recettes non-fiscales ont enregistré en 2020, une augmentation de (+9.84%) par rapport aux prévisions de la

LFR (12.02 Milliards MRU), en se situant à 13.21 Milliards MRU. Les bonnes performances enregistrées au niveau des revenus versés par les entreprises publiques (+36%) et les recettes diverses (+81%) ont compensé le gap de réalisation sur les prévisions des recettes de la pêche (-13%).

En 2021, le total des recettes non-fiscales : (revenus des entreprises publiques (41%), recettes de pêche (35%), recettes minières (12%) et les recettes diverses (11%)) ont atteint 14,5 milliards MRU. Malgré la baisse des recettes de pêche en 2021, les recettes non-fiscales ont évolué de 10% par rapport à 2020.

Cela s'explique principalement par l'augmentation des revenus issus des entreprises publiques (dividendes versés à l'Etat), notamment ceux de la SNIM (4,5 Milliards MRU), qui ont enregistré une évolution de +147%. Aussi, les recettes minières ont connu une progression de (+45%) par rapport à 2020 se situant à 2 Milliards MRU.

1.1.3. Evolution des autres recettes

1.1.3.1. Recettes en capital

Au titre de l'exercice 2021, les recettes en capital ont atteint 1,9 Milliards MRU. Les revenus issus des ventes des licences cellulaires ont atteint 1,82 Milliards MRU et les ventes de terrains, ont progressé de 71% passant de 0,082 Milliards MRU en 2020 à 0,141 Milliards en 2021. Les recettes en capital ont progressé par rapport à 2019 de plus de 300% passant de 0,45 milliards MRU à 1,9 milliard MRU.

1.1.3.2. Recettes des hydrocarbures

Les recettes des hydrocarbures, réalisées au titre de l'exercice budgétaire de 2021, correspondent aux redevances, impôts et taxes versés par les sociétés pétrolières, les appuis à la formation et à la promotion du secteur des hydrocarbures, les intérêts perçus sur les placements des avoirs du Fonds auprès des institutions financières internationales et les recettes relatives au projet GTA.

Au titre de l'exercice 2021, les recettes des hydrocarbures ont enregistré un montant de 1,94 Milliards MRU, dont 0,17 Milliards MRU de recettes gazières.

Par rapport à l'exercice 2020, les recettes des hydrocarbures ont enregistré une augmentation de 0,79 Milliards MRU, soit 69%. D'autre part, les recettes fiscales (BIC et ITS) du secteur ont connu une baisse de 36%.

1.1.3.3. Recettes de comptes spéciaux du Trésor

Au titre de l'exercice budgétaire 2019, les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont enregistré 3,58 milliard MRU sur une prévision initiale de 0,91 milliard. Cette plus-value est principalement due, d'une part, à l'encaissement, non prévu, de 1,1 milliard correspondant à l'aide budgétaire octroyée par les Emirats Arabes Unis, et d'autre part, à des crédits d'impôts enregistrés à hauteur de 1,4 milliard. En comparaison à l'année 2018, les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont connu une évolution significative de (+52,45%), soit un montant de 1, 2 milliard MRU.

Au titre de l'année 2020, les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont enregistré 6.71 Milliards MRU (dont 653.94 Millions MRU en crédits d'impôts) sur une prévision de 3,22 Milliards, soit un taux de réalisation de 207.78 %. Le niveau important des recettes réalisées au niveau des comptes spéciaux est principalement dû aux recettes réalisées au niveau du Fonds d'Assistance et d'Intervention pour le Développement (FAID) à hauteur de 2.96 Milliards MRU.

Les recettes versées au niveau du Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de Lutte contre le Coronavirus, ont été de 1.734 Milliards MRU, correspondant aux contributions des particuliers et entreprises publiques, ainsi qu'une partie des dons accordés par nos partenaires de développement. En comparaison à l'année 2019, les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont connu une évolution significative de (+87%).

En 2021, les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont enregistré un recul de 5% par rapport à l'année 2020 avec une réalisation de 6.39 Milliards MRU sur une prévision de 4,9 Milliards MRU, soit un taux de 147%.

Les recettes réalisées au niveau du Fonds Spécial pour la Solidarité Sociale et la Lutte Contre le Coronavirus (F3SL2C) se sont élevées à 0,761 Milliards MRU contre 1,7 Milliards MRU en 2020, soit une régression de 80%.

Le niveau important des recettes réalisées au niveau des comptes spéciaux est principalement dû aux recettes réalisées au niveau du Fonds d'Assistance et d'Intervention pour le Développement à hauteur de 2,45 Milliards MRU, et ce malgré une régression de 16% par rapport à l'année 2020. Aussi le CAS nouvellement créé pour le remboursement de TVA, a enregistré en recettes 1,28 Milliards MRU en 2021.

1.1.4. Evolution des dons

Les ressources des appuis budgétaires et les dons-projets ont atteint 4,6 milliards, 6,17 milliards et 7,57 milliards MRU respectivement en 2019, 2020 et 2021, soit une contribution moyenne de 9% au budget de l'Etat.

En 2021, les ressources extérieures ont atteint 7,57 Milliards MRU, soit un recul de 23% par rapport à l'année 2020. Les appuis budgétaires ont atteint 4,98 Milliards MRU, dont 3,54 Milliards MRU (98 Millions USD) octroyés par le Fonds d'Abu Dhabi.

II. Rétrospectives des dépenses 2019-2021

II.1. Dépenses totales

La présente rétrospective des dépenses publiques pour la période 2019 -2021 a été élaborée à partir des lois de règlement des années 2019, 2020 et de l'avant- projet de la Loi de règlement finalisé pour l'année 2021.

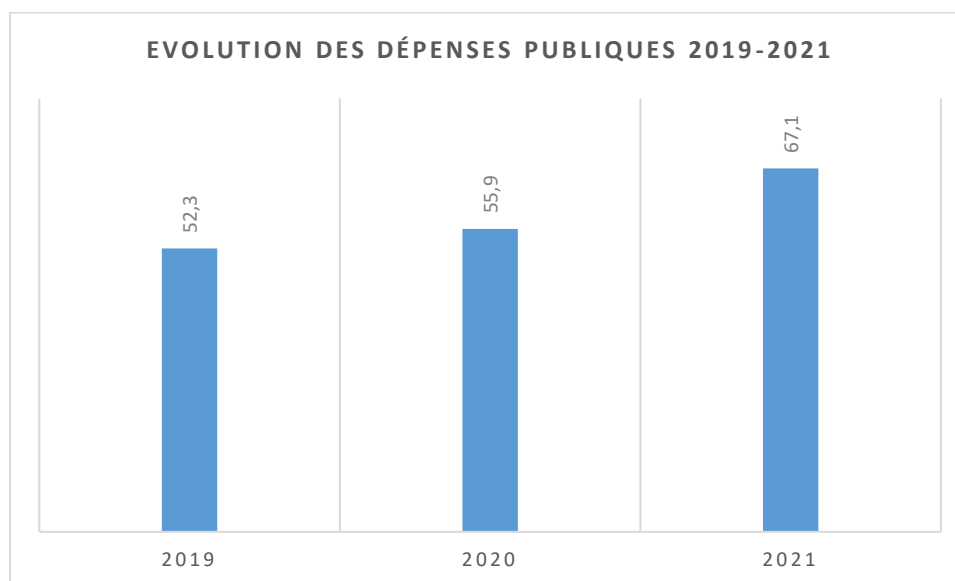


Figure 22 EVOLUTION DES Dépenses publiques 2019-2021

Les dépenses exécutées sur le budget de l'Etat enregistrent une tendance à la hausse de 2019 à 2021 en terme nominal, passant de 52,3 milliards MRU en 2019 à 67,1 milliards MRU en 2021 soit une augmentation de 28%.

En termes de progression annuelle, les dépenses budgétaires de l'année 2020 ont atteint 55.91 Milliards MRU avec une augmentation de 7 %, par rapport à l'année 2019, soit une augmentation de 3.61 Milliards MRU. Cette augmentation est imputable essentiellement à l'accroissement des dépenses de fonctionnement (+12,27%) notamment les dépenses relatives aux subventions et transferts (+34.09% pour les budgets de fonctionnement et d'investissement).

L'année 2021 a enregistré un niveau des dépenses à hauteur de 67,07 Milliards MRU. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget général de l'État (hors comptes spéciaux) ont atteint 65,7 milliards MRU avec une nette augmentation par rapport à 2020 de l'ordre de 20%, reflétant la politique budgétaire de l'État qui vise à soutenir la reprise de l'activité économique et à atténuer les effets de la crise sur les populations les plus vulnérables. En outre, plusieurs réformes visant à déconcentrer et à simplifier l'exécution des dépenses ont été mises en œuvre en 2021 et ont contribué à fluidifier l'exécution du budget.

II.1.1. Dépenses courantes

Les dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) ont progressé de 12% et 20% respectivement en 2020 et 2021. Ces dépenses ont représenté 58%, 61% et 60% du total des dépenses du budget général de l'Etat respectivement en 2019, 2020 et 2021.

II.1.2. Traitements et salaires

Pour l'année 2020, les dépenses des traitements et salaires ont atteint 16,71 Milliards MRU contre 16,47 Milliards MRU en 2019 avec une hausse de 1,31%, soit 0,24 Milliards MRU, attribuable à l'augmentation des pensions des retraités et de la masse salariale, en particulier au niveau des secteurs de la santé et de l'éducation. En 2021, ces dépenses ont atteint 18,8 Milliards MRU et ont connu une hausse de 13% par rapport à 2020.

La masse salariale en pourcentage des recettes fiscales est passée de 44% en 2019 à 39% en 2021. La même tendance est enregistrée au niveau des rapports de la masse salariale rapportée aux dépenses de l'Etat qui ont affiché une trajectoire décroissante ; 31% en 2019 et 28% en 2021 .

Contrairement à la situation des dépenses globales, le ratio dépenses de personnel/ PIB au titre de la période 2019- 2021 a atteint 5,22% du PIB en 2021 contre 5,56% en 2019 soit une baisse de 0,34 % du PIB.

II.1.3. Dépenses d'acquisition de biens et services

Les dépenses sur biens et services en 2020 ont été exécutées à hauteur de 86.82 % soit un montant de 7.71 Milliards MRU, affichant une progression de près de 16 % par rapport à 2019. Cette progression s'est accrue en 2021 pour atteindre 33% par rapport à 2020 . Le ratio « dépenses de biens et services sur PIB » est de 2,85% en 2021.

II.1.4. Subventions et autres transferts courants

Les subventions et autres transferts courants en 2020 se sont situés à hauteur de 6,38 Milliards MRU avec un accroissement de 33.75 % par rapport à 2019, soit 1,61 Milliards MRU. Cette tendance s'est poursuivie en 2021 et ces dépenses ont atteint 8,99 Milliards MRU, soit une augmentation de 2,6 milliards correspondant à une progression de 41% par rapport à 2020. Cette évolution est due à la politique de riposte à la crise sanitaire et à l'augmentation des prix des denrées de première nécessité.

II.1.5. Crédits non-ventilés

Les crédits non-ventilés ont été exécutés à hauteur de 2.32 Milliards MRU et ont enregistré une diminution par rapport à 2020 (-17%) dans le cadre des mesures introduites pour renforcer la transparence, la crédibilité du budget de l'Etat et l'efficacité de l'allocation des ressources.

II.1.6. Charges de la dette publique

Les charges de la dette publique ont atteint 3,25 milliards MRU en 2019 et 2,26 milliards en 2020 pour parvenir à 2,17 milliards en 2021, enregistrant ainsi une légère baisse de 4% sur la période 2019 -2021. Ce qui correspond à une évolution en pourcentage du PIB nominal de 1,1%, 0,72% et 0,6%

respectivement aux années 2019, 2020 et 2021. Le ration moyenne des charges de la dette publique par rapport aux recettes fiscales sur la période alla de 2019à 2021 est de 6,4% et de 3,8% par rapport aux recettes totales.

II.1.7. Dépenses investissement

La répartition des dépenses sur le budget général entre l’investissement et le fonctionnement est restée quasiment constante sur la période 2019 – 2021 avec une proportion autour de 35% pour l’investissement qui enregistre une légère augmentation de 1% en 2021.

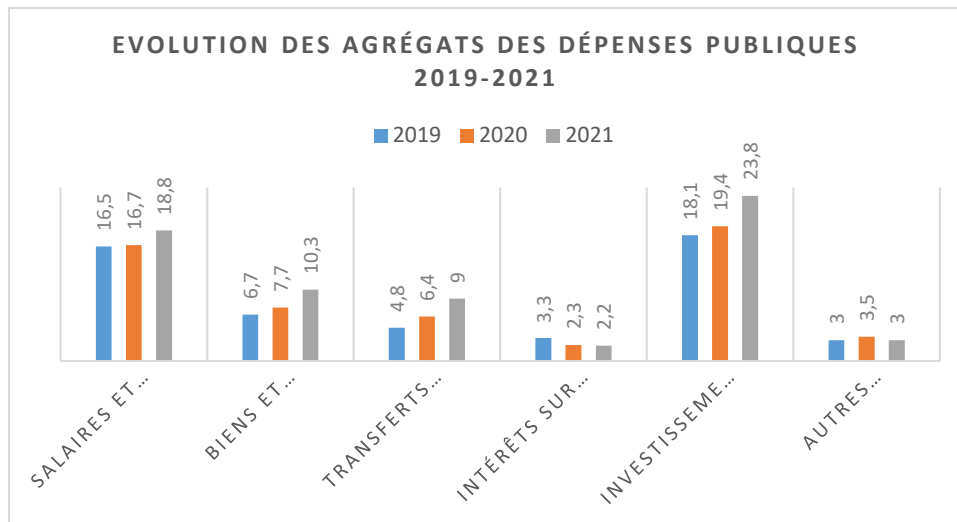


Figure 23 Evolution des agrégats des dépenses publiques 2019-2021

III. Exécution du budget fin juin 2022

L’exécution budgétaire de l’année 2022 a été lancée dans d’un contexte internationale marqué par la flambé des prix des denrées alimentaires et l’énergie, elle coïncide aussi avec la remonté de l’exécution du ProPEP qui rentre année de son plan d’action.

III.1.Recettes

Les recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières) qui ont été mobilisées au titre du premier semestre de l’année 2022 s’élèvent à 35,12 milliards ouguiya MRU, soit un taux d’exécution 46,8% de contre 36,3 milliards ouguiya MRU soit un taux d’exécution de 57,6% pour la même période de l’année 2021.

La comparaison des recettes fiscales encaissées aux premiers semestres de 2021 et 2022 montrent une progression de 11,46% tirées essentiellement par les taxes sur les revenus et profits, ce qui laisse présager d’un bon niveau de mobilisation des recettes au titre de l’année 2022. Cependant, il est à noter que le niveau de réalisation des recettes non fiscales du TOFE au 30 juin 2022 n’est pas représentatif, car il ne tient pas compte des dividendes de la SNIM au titre de son bilan de 2021.

Pour les dons, ils ont affiché une augmentation de 166% via uniquement du dons projets.

III.2. Dépenses

En ce qui concerne les dépenses et prêts nets exécutés dans le premier semestre de l'année 2022 s'approchent à 34,6 milliards ouguiya MRU, soit un taux d'exécution de 39,4% contre 22,6 milliards ouguiya MRU, soit un taux d'exécution de 32,3% pour le premier semestre de l'année 2021.

Cette amélioration est tirée particulièrement par les dépenses d'équipement et prêts nets, qui ont passé de 6,16 milliards ouguiya MRU, du premier semestre de l'année 2021, à 12,07 milliards ouguiya MRU, du premier semestre de l'année 2021, soit un taux d'évolution de 95,11%.

Il faut signaler aussi que les dépenses courantes ont progressé au titre de la même période d'un taux de 39,24%.

III.3. Solde budgétaire

Le solde budgétaire globale en fin juin 2022 a enregistré un excédent de 0,48 milliards ouguiya MRU, contre 13,71 milliards ouguiya MRU, fin juin 2021, soit un taux d'évolution de -96,51%.

Tableau 2 Exécution du 1er semestre de 2021 et 2021

Tableau des opérations financières de l'Etat	S1-2021	S1-2022	Δ%
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	36,32	35,12	-3,29%
Revenus non pétroliers et dons	35,97	34,23	-4,83%
Revenus non pétroliers hors dons	34,57	30,52	-11,72%
Recettes fiscales (hors pétrole)	21,89	24,40	11,46%
Taxes sur les revenus et profits	8,18	10,07	23,01%
Taxes sur les biens et services	10,67	10,94	2,53%
Taxes sur le commerce international	3,46	4,00	15,68%
Autres recettes fiscales	1,15	1,45	26,09%
Recettes non fiscales	10,72	6,11	-43,02%
Recettes de la pêche	1,79	2,12	18,66%
Recettes minières	1,13	0,17	-84,89%
Dividendes et redevances des entreprises publiques	6,36	1,19	-81,36%
SNIM	4,51	-	
BCM+autres	1,00	0,37	
Mauritel	0,63	0,57	-10,17%
Panpa+portndb	0,22	0,25	
Dette rétrocédée et recouvrements	-	-	
Droits d'exploration miniers	-	-	
Comptes spéciaux	0,50	1,29	157,67%
Recettes en capital	0,04	0,01	-65,17%
Autres	0,90	1,33	47,05%
Dons	1,39	3,70	166,06%
Dons projets	1,01	3,70	266,82%
Aide budgétaire	0,38	-	
Recettes exceptionnelles (FAID)	1,96	0,01	-99,24%

dont FAID	1,96	0,01	-99,24%
Dépenses et prêts nets	22,61	34,65	53,26%
Dépenses courantes	15,75	21,93	39,24%
Salaires et traitements	8,94	10,47	17,09%
Biens et services	2,15	3,01	40,21%
Transferts courants	2,27	3,32	45,89%
Intérêts sur la dette publique	1,03	1,22	17,52%
Extérieurs	0,94	1,17	24,44%
Intérieurs	0,10	0,05	-49,66%
Comptes spéciaux	0,30	0,21	
Dépenses d'équipement et prêts nets	6,19	12,07	95,11%
Investissement financés par extérieur***	2,17	5,98	175,16%
Investissement financés par intérieur (dont dépenses FAID)	4,01	6,09	51,73%
Restructurations et prêts nets	0,67	0,64	-3,67%
Réserves communes	0,69	0,07	-90,43%
Avances (dépenses payées avant ordonnancement)	0,37	3,64	891,04%
	0	0	
Solde hors pétrole; dons non compris (déficit -)	11,97	4,12	-134,45%
Solde hors pétrole; dons compris (déficit -)	13,36	0,42	-103,13%
Idem, recettes de pêche exclues (déficit -)	0	0	
Solde de base hors pétrole (déficit -)	15,08	3,03	-79,93%
Solde de base en % PIB	0	0	
Recettes pétrolières (net)	0,35	0,90	153,64%
Solde global; dons non compris (déficit -)	12,32	3,23	-126,18%
Solde global; dons compris (déficit -)	13,71	0,48	96,51%

IV. Loi de Finances Rectificative 2022

La loi N° 2022-001 du 13 janvier 2022 portant loi de finances pour l'année 2022 a été modifiée par la loi N° 2022-017 du 04 août 2022 portant loi de finances rectificative pour l'année 2022, qui intervient dans un contexte international marqué par une hausse des prix des hydrocarbures et des denrées alimentaires, engendrée par le conflit russo-ukrainien, avec une poussée inflationniste et une pression sur le solde budgétaire.

Malgré ces conditions, et le ralentissement de l'activité économique au niveau international, les projections, du contexte économique national, initialement annoncées par la loi de finances de l'année 2022, restent inchangées par rapport à la LFR 2022, avec un redressement de l'économie nationale et une croissance qui devrait atteindre 4,5 % contre 4,2 % prévu lors de la préparation de la loi de finances 2022, sous l'effet d'une part, de l'expansion continue de la production minière

grâce à la demande des matières premières, et d'autre part grâce à un regain attendu d'activité au niveau des secteurs non extractifs.

La LFR 2022 vise principalement à faire face à l'augmentation des prix des hydrocarbures, prendre en charge les dépenses sociales liées à l'augmentation des prix des denrées alimentaires de première nécessité et aux impératifs du renforcement de la sécurité.

La LFR 2022 est arrêtée en recettes à **90 437 395 405 MRU**, et en dépenses à **108 142 161 346 MRU** soit un déficit budgétaire de **17 704 765 941 MRU**, correspondant à 5,3% du PIB.

IV.1. Recettes

En 2022, les recettes fiscales seraient progressées de 24% tirées essentiellement par les taxes sur les revenus et profits. La forte contribution des impôts assis sur les flux commerciaux à la croissance des recettes fiscales se résorberaient donc dès 2022 en augmentant seulement de 8% au lieu de 27% en 2021. Ainsi, la croissance des recettes issues du droit fiscal à l'importation serait décélérée en 2022 (21%). Ce léger repli se justifie le contrecoup que connaîtrait les importations en termes nominaux en 2022, qui devraient se reculer de -26% par rapport à son niveau en 2021. Les recettes issues de la taxe sur le chiffre d'affaires de la SNIM, qui ont également enregistré une croissance exceptionnelle en 2021, subiraient un contrecoup (-25%), reflet également de la normalisation de la croissance des exportations en termes nominaux. Parmi les taxes sur les revenus et profits, l'Impôt sur les Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) verrait lui aussi la croissance de ses recettes ralentir nettement en 2022, avec une croissance de +28%, après une forte hausse de +31% en 2021 liée aux profits dégagés par les industries extractives.

Lors de l'année 2021, les recettes non fiscales s'établissent à un niveau historiquement élevé, avec une croissance de 16%, soutenue par les recettes liées au prix élevé des matières premières. En 2022, les recettes non fiscales se stabiliseraient à un niveau élevé, avec une augmentation de 38%.

L'impact de la pandémie sur les recettes de la pêche s'estomperait largement en 2022, reflétant notamment le rebond de la consommation de produits halieutiques dans les pays européens. Les recettes de la pêche croîtraient par conséquent une croissance de 58% en 2022, au lieu de -24% en 2021, retrouvant leur niveau de 2019 avant la pandémie. Les dividendes versés par les entreprises publiques, qui avaient atteint un niveau record en 2021, se maintiendraient à un niveau élevé en 2022 (+113%) portées particulièrement par les dividendes de la SIME qui devraient s'élever de 173,5%. En 2022, le rebond des recettes de la pêche serait partiellement compensé par la fin des recettes exceptionnelles qui avaient soutenu les recettes non fiscales en 2021 à hauteur de 3,15 Md MRU.

Pour ce qui est des recettes issues des dons, les dons enregistreraient une baisse substantielle dès 2022, reflétant une moindre mobilisation des bailleurs internationaux bilatéraux et multilatéraux,

après les efforts importants déployés en 2020 et 2021 au plus fort de la pandémie. En 2022, les dons se contracteraient ainsi de 75%, en contrecoup du niveau historiquement élevé de 2021, soit une perte de recettes publiques de près de 5,7 Md MRU.

IV.2. Dépenses

En 2022, les efforts de relance de l'économie décrits dans le Programme prioritaire élargi du Président se poursuivraient et la riposte au conflit de l'Ukraine entraîneraient une hausse importante des dépenses courantes. Celles-ci progresseraient de 61,5%, maintenant leur dynamisme après avoir déjà enregistré des augmentations prononcées en 2020 (+14,1%) et en 2021 (+18,2%). En part du PIB, les dépenses courantes atteindraient par conséquent un point haut en 2022, à 19% du PIB et 23% du PIB hors industries extractives.

Au sein des dépenses courantes, les efforts de relance se traduisent principalement par une croissance particulièrement forte des transferts courants, qui progresseraient de +192% en 2022, après une première hausse de +41,0% en 2021. Le dynamisme marqué des transferts courants traduit les efforts mis en œuvre par le gouvernement pour soutenir financièrement les ménages les plus pauvres, particulièrement vulnérables à l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'activité économique et l'atténuation des effets du conflit russo-ukrainien sur les prix des denrées alimentaires et l'énergie.

Les dépenses en biens et services croîtraient également de façon dynamique en 2022 (+46,9%)

La croissance de la masse salariale publique demeurerait quant à elle contenue en 2022, croissant de +6,9%, en ralentissement après +13,1% en 2021, reflétant les efforts du gouvernement pour rationaliser et limiter l'augmentation des dépenses courantes récurrentes.

En 2022, les intérêts payés sur la dette publique enregistreraient par ailleurs un rebond prononcé, passant de 2,8 Md MRU en 2021 à 3,3 Md MRU. Cette hausse reflète la fin de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette mis en œuvre par les pays du G20 au début de la pandémie

Les dépenses d'investissement constituent la cheville ouvrière de la mise en œuvre des objectifs du Programme prioritaire élargi du Président visant à relancer l'économie nationale et à financer des infrastructures sociales efficaces destinées notamment aux populations vulnérables.

La part majeure des dépenses d'investissement dans les dépenses publiques en 2022 témoigne du rôle clé qu'elles sont amenées à jouer dans la réalisation des priorités du gouvernement. Les dépenses d'investissement progresseraient ainsi de 49,2% en 2022, après une croissance déjà extrêmement dynamique en 2021 avec +26,5%. Elles sont portées avant tout par les investissements sur ressources propres de l'Etat, d'environ 88%, qui progresseraient de 65% en 2022, soit une augmentation de plus

de 13,2 Milliards MRU par rapport à l'année précédente. A l'inverse, les dépenses d'investissement financés par l'extérieur se contracteraient légèrement en 2022 (-13%).

En termes sectoriels, les dépenses d'investissement record de l'année 2022 porteraient avant tout sur le budget des départements sociaux, au premier rang desquels la santé et l'éducation nationale. Cette priorité correspond à l'axe 2 « Offre sociale et soutien à la demande » du Programme prioritaire élargi du Président, le plus important en termes de dépenses prévues. Les infrastructures de soutien à la croissance, comprenant notamment les infrastructures de transport, les infrastructures urbaines et les infrastructures rurales, constitueraient un autre axe sectoriel majeur pour les dépenses d'investissement de 2022. Enfin, les dépenses d'investissement viendront renforcer le potentiel productif de l'économie nationale, avec une concentration particulière sur les pêches et la valorisation de l'agriculture et elles devraient représenter un taux de 10,2% du PIB.

IV.3. Solde budgétaire

Le solde public se dégraderait substantiellement mais temporairement en 2022, sous l'impact conjugué de la normalisation du prix des matières premières qui pénaliserait les recettes publiques et d'une nouvelle augmentation marquée des dépenses avec la montée en puissance du ProPEP, ainsi que les mesures prises par le gouvernement pour atténuer les répercussions de l'envolée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie sur les couches vulnérables de la population. De ce fait, le solde public se creuserait ainsi de façon temporaire, s'établissant à -4,7% du PIB nominal et -5,7% du PIB nominal hors industries extractives.

Tableau 3 Tableau d'équilibre budgétaire (LF 2022 et LFR 2022)

LIBELLE	LF 2022	LFR 2022	Ecart	Evolution en %
Total général des ressources	75 000 000 000	90 437 395 405	15 437 395 405	20,58%
Recettes totales du Budget général	71 000 000 000	86 296 395 405	15 296 395 405	21,54%
Recettes fiscales	49 288 210 000	54 527 727 112	5 239 517 112	10,63%
Recettes non fiscales	17 272 090 000	26 166 392 551	8 894 302 551	51,50%
Recettes de la pêche	8 641 800 000	9 009 300 000	367 500 000	4,25%
Recettes minières	1 968 500 000	3 062 414 777	1 093 914 777	55,57%
Dividendes et redevances des EPA	6 661 790 000	14 094 677 774	7 432 887 774	111,57%
Recettes Diverses (Dette rétrocédée et ,recettes pétrolières et redevances maritimes)	657 500 000	1 820 075 742	1 162 575 742	176,82%
Recettes en capital	1 912 200 000	1 912 200 000	0	0,00%

Dons	1 870 000 000	1 870 000 000	0	0,00%
Projets	0	0	0	
Aide budgétaire	1 870 000 000	1 870 000 000	0	0,00%
Recettes des comptes spéciaux	4 000 000 000	4 141 000 000	141 000 000	3,53%
Excédents/Besoins de Financement (+,-)	-13 500 000 000	-17 704 765 941		31,15%
Total Général des Charges	88 500 000 000	108 142 161 346	19 642 161 346	22,19%
Dépenses totales du Budget Général	84 500 000 000	104 001 161 346	19 501 161 346	23,08%
Dépenses courantes	45 174 757 703	62 357 363 434	17 182 605 731	38,04%
Salaires et traitements	20 000 000 000	20 216 680 570	216 680 570	1,08%
Biens et services	11 922 543 804	13 547 253 251	1 624 709 447	13,63%
Transferts courants	10 852 213 899	26 193 429 613	15 341 215 714	141,36%
Intérêts sur la dette publique	4 000 000 000	3 341 900 000	-658 100 000	-16,45%
Extérieurs	2 800 000 000	2 541 900 000	-258 100 000	-9,22%
Intérieurs	1 200 000 000	800 000 000	-400 000 000	-33,33%
Réserves communes	2 400 000 000	2 400 000 000	0	0,00%
Dépenses d'équipement et prêts nets	35 325 242 297	38 301 897 912	2 976 655 615	8,43%
Investissement financés par extérieur	4 500 000 000	4 500 000 000	0	0,00%
Investissement financés par intérieur	30 825 242 297	33 801 897 912	2 976 655 615	9,66%
Dépenses des comptes spéciaux	4 000 000 000	4 141 000 000	141 000 000	3,53%

Tableau 4 Tableau de financement (LF 2022 et LFR 2022)

FINANCEMENT	LF 2022	LFR 2022	Variation
Financement global	13 500 000 000,00	17 704 765 941,03	31%
Financements intérieurs	19 320 000 000,00	22 345 995 941,03	16%
Compte courant	19 680 000 000,00	21 845 995 941,03	11%
Financement CAS	0,00		
Financement bancaire	0,00	500 000 000,00	
BT-Bancaires	0	500 000 000,00	
Obligations Cautionnées	0	0	

Financement non bancaire	0	0	
BT-Non-bancaires	0	0	
Dettes r�troced�e BCM-FSD	-360 000 000,00	0,00	-100%
Encaisses et autres	0	0	
Financements ext�rieurs	-5 820 000 000,00	-4 641 230 000,00	-20%
Compte p�trolier net	- 180 000 000,00	- 972 000 000,00	440%
Recettes hydrocarbures	-180 000 000,00	-972 000 000,00	440%
Retraits FNRH	0	0	
Emprunts ext�rieurs net	-5 640 000 000,00	-3 669 230 000,00	-35%
Amortissement de la dette	-10 140 000 000,00	-8 169 230 000,00	-19%
Emprunts nouveaux	4 500 000 000,00	4 500 000 000,00	0%
Pr�t budg�taire FMI	0	0	

CHAPITRE III: CADRAGE BUDGETAIRES 2023-2025

I. Hypothèse du cadrage budgétaire

Le cadrage budgétaire s'appuie sur des hypothèses économiques réalistes et justifiées. Ces hypothèses peuvent être scindées en deux catégories : hypothèses macroéconomiques basées sur les données du secteur réel fournies par le MAEPSP et autres hypothèses, la variation des prix des l'énergie et métaux, qui prennent en compte l'évolution du contexte international et assurent la cohérence de la projection.

I.1. Hypothèses macro-économiques

Tableau 5: Hypothèses macroéconomiques (2019-2025)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Hypothèses macroéconomiques							
Produit intérieur brut en valeur (en %)	11,0 %	5,6 %	15,3 %	4,5%	7,0%	20,3 %	10,6 %
Produit intérieur brut en volume (en %)	5,1%	- 0,9 %	2,4%	5,9%	4,7%	8,8%	6,2%
Consommation des ménage en valeur (en%)	5,8%	5,0 %	6,8%	9,6%	8,5%	8,3%	8,0%
Importations en valeur (en%)	15,3 %	4,4 %	30,2 %	- 26,0 %	- 13,3 %	1,1%	3,8%
Indice des prix à la consommation (en%)	2,3%	2,3 %	3,8%	10,0 %	8,0%	5,5%	5,5%

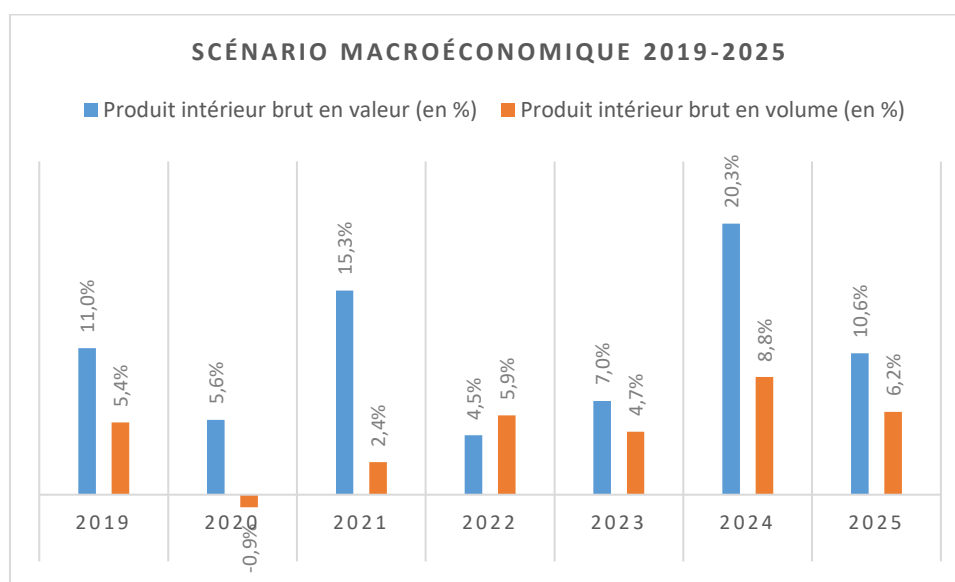


Figure 24 Evolution des agrégats des dépenses publiques 2019-2021

I.2. Hypothèses des prix

Tableau 6 Hypothèses des prix des matières premières 2021-2025

hypothèses sur les prix des produits de base(USD)	2021	2022	2023	2024	2025
Fer	158,2	118,3	95,7	95,7	90,0
cuivre	9 317,4	8 509,8	7 190,8	7 204,0	7 238,9
OR	1 819,4	1 815,5	1 778,9	1 830,8	1 886,4
Petroleum spot price (APSP; US\$)	69,4	99,9	83,5	77,8	74,1

I.3. Autres hypothèses

Les données relatives aux hypothèses des projections des recettes du secteur de la pêche sont détaillées en annexe A ;

II- Orientations de la politique budgétaire

Pour stimuler la croissance dans un cadre budgétaire pluriannuel soutenable et promouvoir le capital humain, les investissements en infrastructures économiques et sociales continuent de représenter les lignes directrices majeures de la politique du pays soutenue par une gestion prudente et maîtrisée de la dette publique. Pour ce faire, la mobilisation des ressources et l'efficacité des dépenses publiques seront les deux axes principaux des mesures et réformes qui seront engagées dans le domaine des finances publiques pour parvenir à créer un espace budgétaire permettant de répondre à la demande sociale de façon ciblée en 2023 et dans les années 2024 et 2025 si les crises persistent.

Dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques, les dépenses de fonctionnement prendront une trajectoire baissière, pour passer de 65% en 2022 à 55% en 2025 du total des dépenses soit 10% du PIB en 2025 contre 19 % en 2022.

L'évolution des finances publiques doivent permettre d'atteindre un ratio de la dette publique extérieure au PIB de 48,1% en 2023, 40,9% en 2024 et 37,9% en 2025, car la stratégie d'endettement reposera sur le principe de contracter des prêts concessionnels à un rythme modéré, compatible avec la viabilité de la dette.

Le dispositif de protection sociale sera maintenu tout en restant compatible avec les objectifs de la politique budgétaire susmentionnée.

Les dépenses pour l'enseignement primaire et secondaire, les soins de santé primaires, l'accès à l'eau et à l'assainissement, celles des programmes d'assistance sociale resteront prioritaires conformément aux programmes présidentiels et la SCAPP notamment son plan d'actions 2021-2025.

Pour accroître les recettes intérieures, les réformes en cours de l'administration fiscale seront accélérées. Pour guider la stratégie de réforme de l'administration fiscale, l'évaluation TADAT avec

l'appui du FMI a été réalisée. En parallèle, les réformes en cours destinées à accroître les recettes fiscales seront poursuivies à travers:

L'interconnexion des bases des données des régies;

Le renforcement de la gestion organisationnelle de la Direction générale des impôts (DGI), dont la gestion des ressources humaines, pour obtenir une liste suffisante de membres du personnel expérimentés ;

L'amélioration de la qualité du registre des contribuables (dans cette perspective, le registre des contribuables de la zone économique spéciale de Nouadhibou et le registre central de la DGI seront fusionnés) ;

La mise en place d'une gestion axée sur les risques et en utilisant davantage des informations de tiers pour élaborer notre programme de contrôles fiscaux externes ;

Le renforcement du dépôt des déclarations en temps et en heure via la transmission par voie électronique et des objectifs de résultats opérationnels clairement définis ; et

La facilitation du paiement en temps et en heure et la réduction des arriérés d'impôt au fil du temps par une meilleure communication des informations entre la DGI, la Direction générale des douanes (DGD) et la Direction générale du Trésor (DGT). Dans ce contexte, des objectifs semestriels pour la transmission en ligne des demandes de renseignements entre ces trois directions à l'aide du numéro d'identification fiscale.

L'obligation de la télédéclaration à l'ensemble des grands contribuables avec la mise en place le paiement électronique et par téléphone mobile (repère structurel).

Les autres axes de mobilisation des ressources à hauteur des objectifs visés seront :

L'élargissement de l'assiette ;

L'assainissement du fichier des contribuables et la diminution du volume des dépenses fiscales;

Cultiver le civisme fiscal en faveur de l'amélioration du consentement à l'impôt ;

La simplification du code général des impôts pour inciter les petites entreprises à rejoindre le secteur formel imposable ;

Amorcer le virage numérique avec l'accélération du processus de dématérialisation et en ajoutant d'autres approches innovantes : identification numérique, finances en ligne, suivi informatique des factures et du chiffre d'affaires ;

Unification du fichier des contribuables de la zone franche avec le système d'immatriculation de la DGI à travers un interfaçage ;

A partir de l'année 2023, des objectifs de performance seront fixés en ce qui concerne les grands et les moyens contribuables, notamment, en matière de déclarations et des délais de paiement.

Par ailleurs, la mise en place de la plateforme dédiée à la déclaration en ligne et de télépaiement des impôts et taxes gérés par la DGI contribuera fortement à l'optimisation de la mobilisation des ressources fiscales. Après réception définitive de cette plateforme, les déclarations et les paiements seront rendues obligatoires pour les grands contribuables.

Sur le plan des procédures douanières, les efforts de digitalisation des procédures seront accélérés. L'interfaçage avec la Direction Générale des Impôts et l'interconnexions avec les consignataires (Maersk, CMA CGM, SOGECO, ETC) vont améliorer l'efficacité de la liquidation des droits et taxes inscrits au tarif douanier et la mobilisation des ressources au cordon douanier. Ces efforts seront soutenus par la mise en place d'un réseau de redondance par VSAT.

D'autre part, la mise en œuvre du programme de l'analyse des risques améliorera le ciblage des contrôles et leur efficacité.

L'archivage numérique facilitera, l'analyse et les études du régime douanier et participera à régler les litiges éventuels en offrant un accès sécurisé et rapide aux documents et supports des différentes transactions.

L'amélioration de la gestion de la dette, à travers une meilleure coordination entre les différentes institutions, reste une priorité et des efforts seront déployés pour assurer une cohérence entre les priorités d'emprunt et celles de dépenses, en particulier pour les grands projets d'infrastructures.

L'action du Comité National de la Dette Publique (CNDP) est redynamisée et ses capacités opérationnelles renforcées à travers l'amélioration de la coordination entre les différents intervenant dans la gestion de la dette conformément au nouvel arrêté conjoint portant création du CNDP. Ainsi le CNDP continuera à veiller à l'évaluation systématique de l'impact des nouveaux emprunts sur la viabilité de la dette.

III. Prévisions des ressources 2023-2025

Au regard du cadrage macroéconomique et de la stratégie de la gestion des finances publiques, les résultats des projections des recettes du budget de l'Etat projetées connaîtront une amélioration moyenne de 4% sur la période 2023-2025.

III.1. Ressources intérieures 2023-2025

Les résultats de nos projections montrent que les recettes fiscales et non fiscales évoluent en sens opposés, avec une variation moyenne de 6% et de -3% respectivement. Les recettes fiscales sont tirées principalement par les taxes sur les revenus et profits 9% et les taxes sur les biens et services de 7%, sur la période) alors que la tendance baissière des recettes non fiscales est attribuée essentiellement au niveau record du dividende de la SNIM prévu en 2022.

Tableau 7: Prospectives des recettes totales de l'Etat 2023-2025

(en Mds MRU)	2023	2024	2025
Recettes publiques (hors pétrole)	101,0	101,6	101,7
Recettes fiscales	59,0	61,4	65,4
<i>dont taxes sur les revenus et profits</i>	<i>17,5</i>	<i>19,4</i>	<i>21,3</i>
<i>dont taxes sur les biens et services</i>	<i>26,6</i>	<i>27,8</i>	<i>29,6</i>
<i>dont taxes sur le commerce international</i>	<i>12,6</i>	<i>12,2</i>	<i>12,6</i>
<i>dont autres recettes fiscales et reste à recouvrer</i>	<i>2,3</i>	<i>2,0</i>	<i>1,8</i>
Recettes non fiscales	33,16	31,02	29,79
Dons	8,8	9,2	6,5

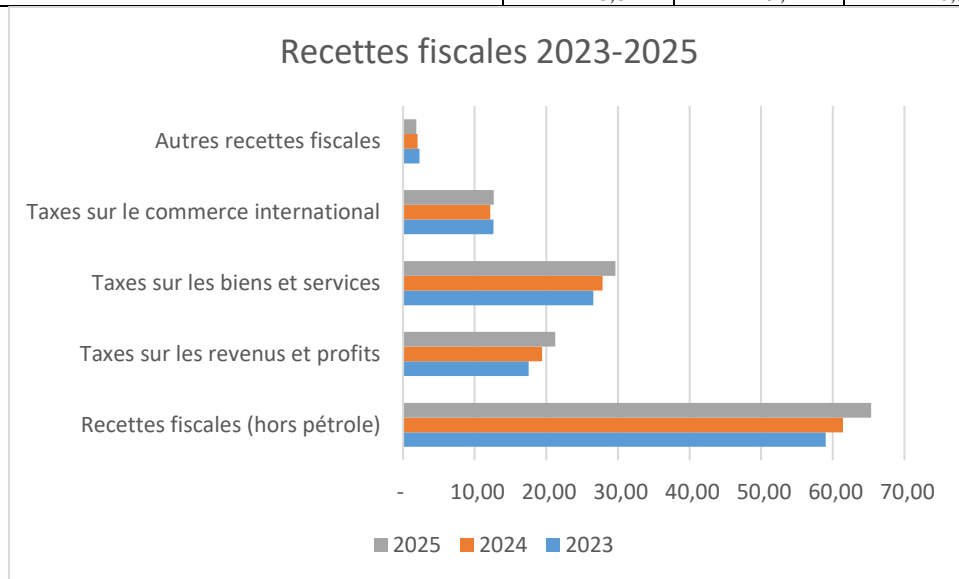


Figure 25 Recettes fiscales 2023-2025

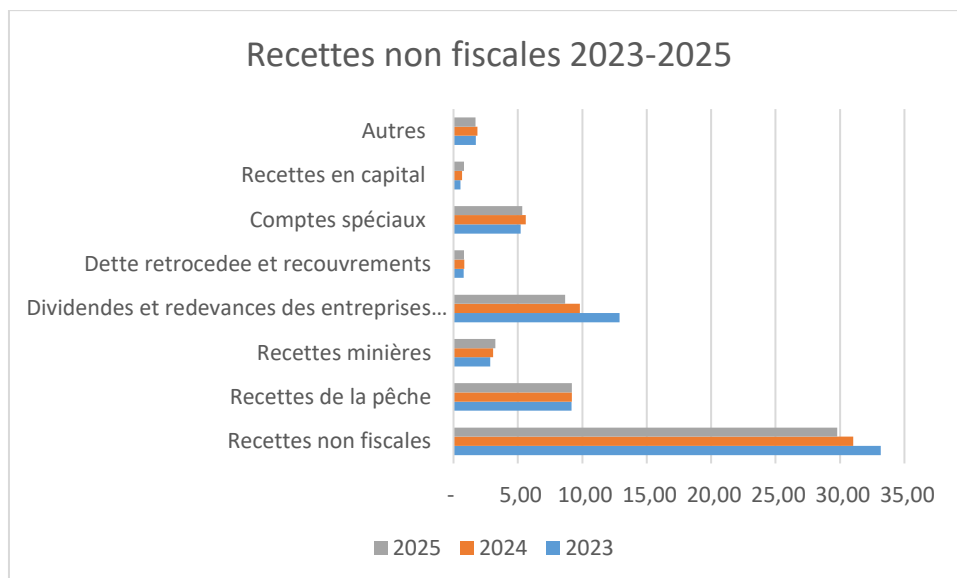


Figure 26 Recettes non fiscales 2023-2025

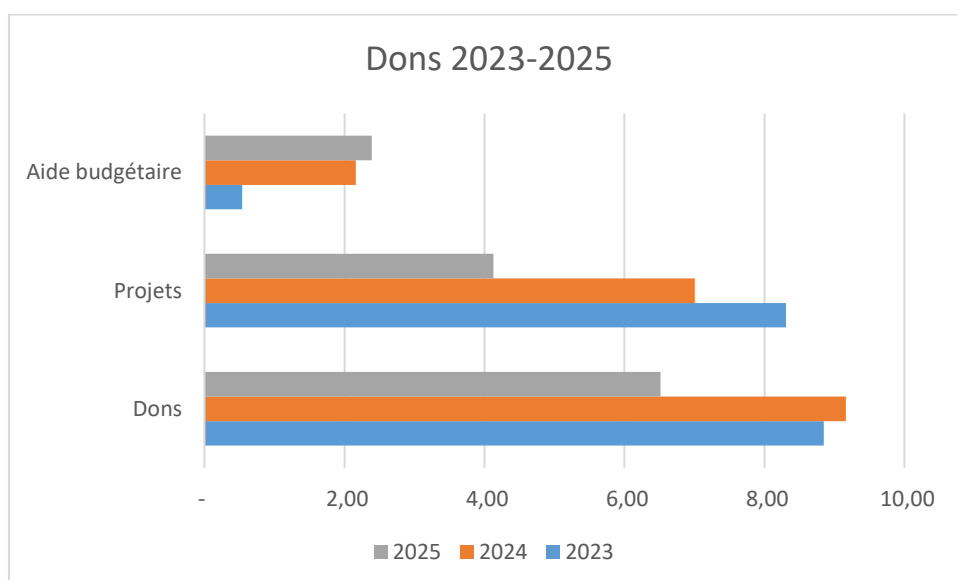


Figure 27 Dons 2023-2025

III.2. Ressources extérieures 2023-2025

La Mauritanie conformément aux engagements souscrits en matière de soutenabilité de la dette extérieure a recours uniquement aux financements concessionnels. Les projections sur la période 2023-2025, après prise en compte des décaissements attendus au cours du deuxième semestre 2022, donnent un total de ressources extérieures à décaisser de l'ordre de **79,64** milliards MRU dont les dons **représentent 25,45%** et les prêts **74,55%**.

Notons que ce montant comprend un montant total de **24,64** milliards correspondant à des investissements réalisés par des entreprises publiques (SNDE, SOMELEC). Les investissements de

la SNIM retenus dans le cadre du programme d'investissement public se chiffrent à 600 millions MRU.

Si on exclut les investissements des entreprises publiques et de la SNIM, les investissements sur financement extérieur acquis et à mobiliser par l'Etat se chiffrent à 54,40 milliards MRU sur la période 2023-2025 et se décomposent par mode de financement comme suit (En million MRU)

Tableau 8: Ressources extérieures à réaliser par l'Etat en millions MRU (2023-2025)

	Programmation 2023	Programmation 2024	Programmation 2025	Programmation 2023-2025	%
DONS	9 136,75	7 002,72	4 126,31	20 265,78	25,45
PRET	14 423,20	17 364,22	26 877,89	58 665,31	73,66
QUASI-DON	282,85	251,75	175,75	710,35	0,89
Total	23 842,80	24 618,69	31 179,95	79 641,44	100,00

La répartition sectorielle des ressources extérieures est donnée comme suit :

Tableau 9: PIP 2022-2025 sur Financement extérieur global par secteur

en millions MRU				
Secteur	Programmation 2023	Programmation 2024	Programmation 2025	Programmation 2023-2025
Développement Rural	4 533,66	4 250,10	1 340,91	10 124,67
Développement Industriel	3 446,36	3 049,13	5 594,73	12 090,22
Aménagement du Territoire	7 918,14	10 925,04	19 415,69	38 258,87
Ressources Humaines	3 634,40	3 433,78	3 090,81	10 158,99
Développement Institutionnel	166,50	144,60	136,47	447,57

Projets multisectoriels	3 543,74	2 816,04	1 601,34	7 961,12
SNIM	600,00	-	-	600,00
Total général	23 842,80	24 618,69	31 179,95	79 641,44

IV. Prévisions des dépenses 2023-2025

IV.1. Evolution des dépenses totales

Le volume des dépenses globales pour la période 2023-2025 du budget général passera de 108,1 milliards en 2022 à 111,4 milliards en 2023 avec une tendance baissière pour les deux années suivantes en passant à 108,8 milliards en 2024 et à 100,8 milliards en 2025.

Tableau 10: Evolution des dépenses 2023-2025

(en Mds MRU)	2023	2024	2025
Dépenses publiques	111,4	108,8	100,8
Salaires et traitements	21,70	22,20	22,60
Biens et services	13,00	13,11	14,18
Transferts courants	19,10	15,66	8,03
Intérêts sur la dette publique	3,12	3,07	2,97
Investissements	46,62	46,45	44,85
Autres dépenses	7,87	8,27	8,13

IV.1.1. Dépenses courantes

A partir de 2023, les dépenses courantes enregistreraient un contrecoup, avec la résorption de l'impact de la pandémie et la fin des efforts budgétaire du gouvernement pour soutenir directement l'économie. Les dépenses courantes se contracteraient en moyenne de -7,1% sur la période allant de 2023 à 2025, retrouvant leur tendance de long terme, après avoir enregistré une croissance hors normes en 2021 et 2022.

Cette politique se reflètera sur les taux desdites dépenses en pourcentage du PIB qui prendra une tendance baissière passant de de 16% en 2023, puis à 13% en 2024 avant de descendre à 10% en 2025. Et en terme du PIB nominal hors industries extractives ces taux seront 19%, 17% et 14% respectivement en 2023, 2024 et 2025.

IV.1.1.1. Charges du Personnel

Les dépenses de personnel sont projetées en prenant en compte l'effet du glissement GVT et des nouveaux recrutements.

La croissance de la masse salariale publique demeurerait quant à elle contenue en 2022, croissant de 6,9%, en ralentissement après 13,1% en 2021, reflétant les efforts du gouvernement pour rationaliser

et limiter l'augmentation des dépenses courantes récurrentes. Ce ralentissement se poursuivra pour atteindre en moyenne de 3,8% sur la période 2023-2025. Cette politique se répercutera sur les ratios de la masse salariale par rapport certains agrégats économiques et budgétaires, figurant ci-dessous

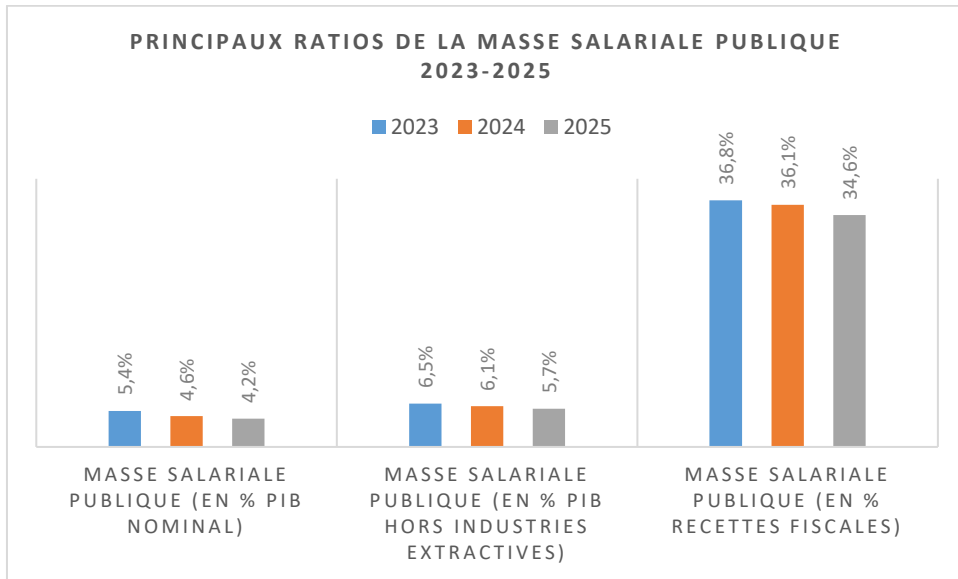


Figure 28 Principaux ratios de la masse salariale publique 2023-2025

IV.1.1.2. Dépenses des biens et services

Les dépenses en biens et services seront contractées en 2023 de -4% avant de rehausser d'une moyenne de 4,5% pour les années 2024 et 2025.

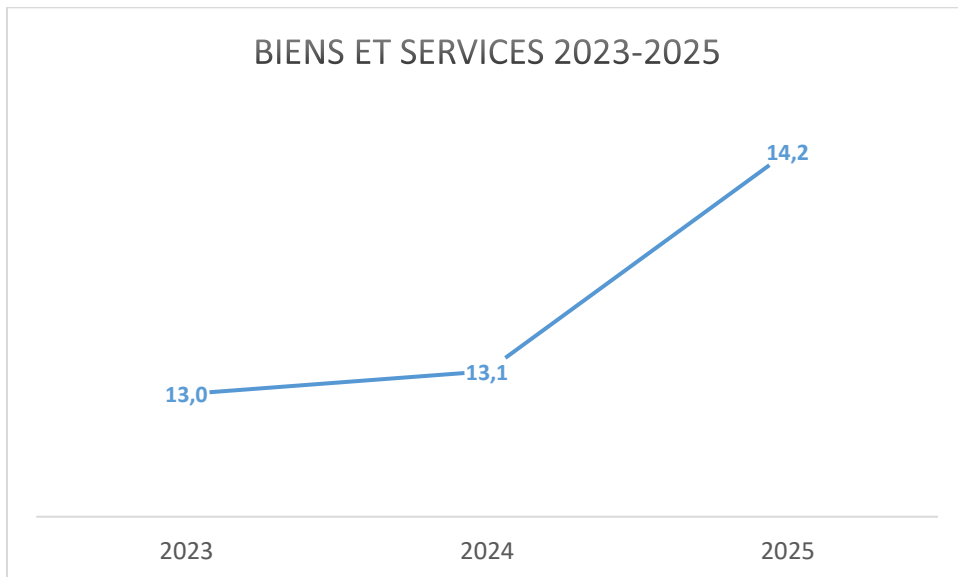


Figure 29 Biens et services 2023-2025

IV.1.1.3. Subventions et Transferts courants

Le contrecoup des dépenses courantes à partir de 2023 affecte principalement les transferts courants qui en enregistreront une diminution moyenne de (-31,3%) sur la période

de 2023-2025 ciblée particulièrement l'atténuation des mesures de la subvention de l'énergie.

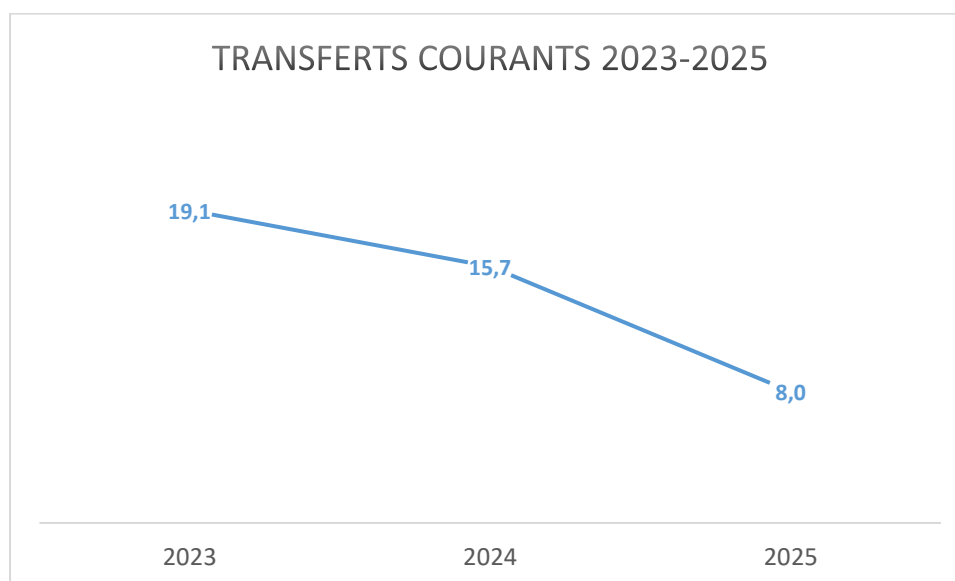


Figure 30 Transferts courants 2023-2025

IV.1.1.4. Intérêts de la dette

L'évolution des charges relatives aux intérêts de la dette devrait enregistrer une tendance légèrement baissière sur la période 2023-2025, passant de 3,1 milliards MRU en 2023 à 3 milliards en 2025. Le ratio intérêts de la dette sur les recettes fiscales suit la même tendance à la baisse pour passer de 3,7% du PIB en 2022 à 3,1% en 2025.

Tableau 11: Ratios de la dette 2022-2025

	2022	2023	2024	2025
Principaux ratios de finances publiques				
Dette publique (en Mds MR0)	185,8	193,7	198,4	203,4
Dette publique (% PIB)	49,3%	48,1%	40,9%	37,9%
Intérêts de la dette (en % recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières))	3,7%	3,1%	3,0%	2,9%
Intérêts de la dette (en % dépenses publiques)	3,1%	2,8%	2,8%	2,9%
Intérêts de la dette (en % exportations)	2,5%	2,4%	1,6%	1,4%
Intérêts de la dette (en % recettes fiscales)	6,1%	5,3%	5,0%	4,5%
Intérêts de la dette (en % PIB)	0,9%	0,8%	0,6%	0,6%

Les intérêts de la dette extérieure baisseront sur la période de 2023 à 2025 de 2,49 milliards à 2,25 milliards d’ouguiya et représenteront sur ces années une charge totale de 7,1 milliards d’ouguiya.

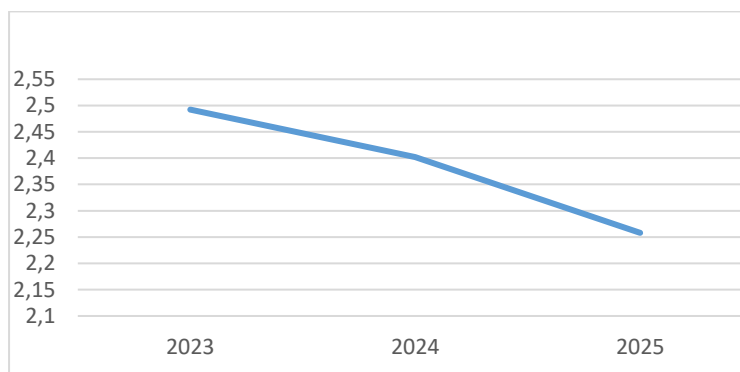


Figure 31: Evolution des intérêts de la dette extérieure

IV.1.2. Dépenses d’investissement

Les dépenses d’investissement connaîtraient une forte augmentation en 2023 d’un taux de 22% via uniquement des celles financées sur ressources extérieures. Par contre les dépenses d’investissement financées sur ressources intérieures subiraient un fort contrecoup, en lien avec la fin du déploiement du Programme prioritaire élargi du Président. En 2024 et 2025 les dépenses d’investissement resteraient stables par rapport leur niveau en 2023 en enregistrant un taux moyenne de 9,8% du PIB sur la période de 2023-2025.

Il convient toutefois de noter que le taux d’exécution des dépenses d’investissement a dépassé 91% en 2021 malgré une croissance déjà forte des dépenses d’investissement lors de l’année 2021. Ce taux d’exécution relativement élevé, en nette progression par rapport à 2020, reflète la priorité accordée par le gouvernement au suivi de l’exécution des dépenses programmées tout au long de l’année.

Le taux des dépenses d’investissement en des dépenses totales connaîtrait une tendance haussière passant de 35% en 2022 à 45% en 2025. Par rapport au PIB, cette évolution sera de 11,6% en 2023 et 8,4% en 2025.

Tableau 12: Ratios des dépenses d’investissement

Ratio des dépenses d’investissement	2022	2023	2024	2025
Dépenses d’investissement en % de Total des dépenses	35%	42%	43%	45%

Dépenses d'investissement en % du PIB	10,2%	11,6%	9,6%	8,4%
---------------------------------------	-------	-------	------	------

IV.1.3. Comptes Spéciaux du Trésor

La situation des comptes d'affectation spéciale sera assainie à travers l'ajustement de certains plafonds en fonction de l'historique de leur recettes affectées, la clôture et l'affectation du solde de certains CAS au budget de l'Etat.

Tableau 13: Les comptes d'affectation spéciale

Intitulé du compte	Plafonds	
	2021	2022
Taxe de surveillance des pêches	25 000 000	17 187 300
Fonds recherche et lutte contre le Cancer	39 343 172	50 076 805
CAS COVID 19	500 000 000	0
CAS pêche UE	354 853 000	20 968 000
Fonds de promotion de la pêche	50 000 000	16 084 875
CAS culture, jeunesse et sport	684 579 726	254 774 466
CAS FIE	6 728 480	13 271 520
CAS contribution entreprises d'assurance	337 998	462 000
CAS contribution ports miniers	10 000 000	10 000 000
Appui institutionnelle MPEM	50 000 000	29 672 000
Développement infctrs énrqtques	19 000 000	5 000 000
Formation suivi des oper pétrole	50 000 000	27 000 000
Appui secteur hydrocarbure raffinés	45 000 000	45 000 000
Subvention AFD au programme DECLEC	110 000 000	10 000 000
SYDONIA	28 000 000	2 000 000
Fonds formation technique /professionnelle	60 000 000	60 000 000
Appui institutionnel à la statistique	10 000 000	10 000 000

V. Prévisions Solde budgétaire et son financement

V.1. Solde budgétaire

La tendance du solde budgétaire global s'améliorera en 2023 par rapport 2022 en passant de -4,7% à -2,3% du PIB et de -5,7% à -2,8% du PIB hors industries extractives. Cette tendance devrait se confirmer en 2024 et 2025 en enregistrant respectivement les ratios -1,3% et +0,4 % du PIB et -1,7% et 0,5% PIB hors industries extractives, soit une moyenne sur la période (2023-2025) respectivement de -1,1% du PIB et -1,3 du PIB hors industries extractives.

En ce qui concerne le solde primaire non extractif s'améliorera aussi sur la période 2023, 2024 et 2025 ainsi qu'il suit (-5,3%, -3,1% et -1,2%) du PIB et (-6,3%, -4,1% et -1,6%) du PIB hors industries extractives. Cette tendance reflète la politique du gouvernement visant à stabiliser la dette publique.

Tableau 14: Solde budgétaires en mds MRU

Solde public	2023	2024	2025	Moyenne
Solde hors pétrole; dons non compris (déficit -)	-19,3	-16,3	-5,6	-13,7
en % PIB	-4,8%	-3,4%	-1,0%	-3,1%
en % PIB hors industries extractives	-5,7%	-4,5%	-1,4%	-3,9%
Solde primaire	-7,3	-4,1	3,9	-2,5
en % PIB	-1,8%	-0,8%	0,7%	-0,6%
en % PIB hors industries extractives	-2,2%	-1,1%	1,0%	-0,8%
Solde primaire non extractif	-21,2	-15,2	-6,2	-14,2
en % PIB	-5,3%	-3,1%	-1,2%	-3,2%
en % PIB hors industries extractives	-6,3%	-4,1%	-1,6%	-4,0%
Solde hors ressources naturelles	-33,5	-27,4	-18,3	-26,4
en % PIB	-8,3%	-5,6%	-3,4%	-5,8%
en % PIB hors industries extractives	-10,0%	-7,5%	-4,6%	-7,4%
Solde hors pétrole; dons compris (déficit -)	-10,4	-7,1	0,9	-5,6
en % PIB	-2,6%	-1,5%	0,2%	-1,3%
en % PIB hors industries extractives	-3,1%	-2,0%	0,2%	-1,6%
Solde global; dons compris (déficit -)	-9,4	-6,2	1,9	-4,6
en % PIB	-2,3%	-1,3%	0,4%	-1,1%
en % PIB hors industries extractives	-2,8%	-1,7%	0,5%	-1,3%

V.2. Financement du solde budgétaire

Le cadrage budgétaire 2023-25 montre une évolution favorable du déficit budgétaire global allant de 10 Milliards MRU en 2023 à 1,4 Milliards MRU en 2025. Ces déficits budgétaires seront essentiellement financés à travers les disponibles du trésor à la BCM. En revanche, le solde du CUT à la BCM est prévu d'enregistrer une amélioration de 4 Milliards MRU en 2025. Cette amélioration serait due principalement aux excédents budgétaires prévus en 2025 au niveau des financements extérieurs nets et aux émissions des BT devant se situer respectivement à 5 Milliards MRU et à 0,4 Milliards MRU.

Au niveau du financement intérieur, afin de redynamiser le marché des titres du Trésor et d'alléger le recours à la trésorerie disponible, le cadrage budgétaire prévoit également, un accroissement de l'encours des BT de 1,5 Milliards MRU, soit un financement par BT, annuel, à hauteur de 0,5 Milliards MRU.

D'autres parts, au niveau du financement extérieur, les nouveaux emprunts atteindront 15 Milliards en 2025, soit un accroissement de 6 Milliards MRU par rapport à 2023. Cela générera pour l'Etat des ressources financières excédentaires de 6 Milliards MRU, après paiements des amortissements.

CHAPITRE IV : CDMT global 2023-2025

I-Projection du CDMTg (enveloppes sectorielles)

La méthodologie de préparation du CDMTg consiste à bâtir un budget base zéro (BBZ) pluriannuel crédible. Cette logique permet de pallier les insuffisances des méthodologies passées basées sur les services votés et les mesures nouvelles, et caractérisées par le manque de lisibilité et de visibilité des choix publics et par conséquent, l'absence d'un débat budgétaire fructueux et de qualité.

Etant donné que certains outils de budgétisation pluriannuelle (les CE/CP, les procédures de report des crédits d'investissement d'année en année et un système d'information adapté pour faire le suivi des dépenses à caractère pluriannuel) ne sont pas encore finalisés et implémentés auprès des départements ministériels, l'approche retenue consiste à construire une ligne de référence correspondant à la poursuite des programmes et politiques publiques en cours. Elle permet de déterminer les dépenses non reconductibles relatives aux dépenses conjoncturelles (Covid 19), activités annuelles et projets d'investissement,

A travers cette approche certes limitée (un pis-aller), en attendant la mise en place des prérequis pour l'application pleine et entière de la LOLF et du décret 196-2019 du 19/10/2019, les ministères bénéficieront d'un accompagnement rapproché de la part de la DGB, concomitamment avec les pré-arbitrages techniques qu'elle organise sur la base des enveloppes indicatives définies par le CDMT global. Les gaps de financement qui pourraient apparaître au niveau des CDMTs ministériels par rapport aux enveloppes attribuées feront l'objet d'arbitrages ministériels dans la limite de la réserve budgétaire d'ajustement et des niveaux des soldes budgétaires définis par le CBMT. L'objectif de cette démarche d'accompagnement est de parvenir à un budget qui prend en charge les priorités des politiques publiques sectorielles et d'assurer l'alignement de la loi de finances de l'année 2023 à la première année du CDMTg 2023-2025. Le dialogue budgétaire à partir du Budget net des dépenses temporaires se fera sur la base des politiques publiques et leur ancrage au PA2 de la SCAPP.

Globalement, la préparation du CDMT global prend en compte :

La politique budgétaire globale et donc, les contraintes financières identifiées dans le TOFE ;

Les besoins de financement des activités en cours (ligne de référence) ;

Les priorités telles que définies dans la SCAPP, le Programme présidentiel (Mes engagements) et les autres documents stratégiques.

II- Déterminants des dépenses 2023-2025

La répartition des crédits budgétaires par titre représente un processus délicat. Elle prend en considération, entre autres, la priorité du secteur (PAP), sa vision stratégique et l'évolution historique de son budget ainsi que sa nature.

N°	Libellé Titre	2023			2024			2025		
		Biens et services	Transferts	Investissements	Biens et services	Transferts	Investissements	Biens et services	Transferts	Investissements
1	PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	246 238 492	244 388	3 500 000	254 154 285	249 375	4 000 000	276 677 067	254 363 000	4 000
2	MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	47 764 684	31 600 100	-	49 289 025	32 245 000	-	229 53 626	32 889 900	-
3	PREMIER MINISTÈRE	183 686 522	144 340 412	17 000 000	189 568 789	147 286 135	17 000 000	206 305 588	150 231 858	000
5	ASSEMBLEE NATIONALE	398 973 810			411 706 487			447 934 735		
7	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	18 908 377			19 732 331			724		
8	COUR DES COMPTES	11 922 910	4 655 000	6 000 000	12 303 413	4 750 000	4 000 000	056 13 386	4 845 000	6 000
9	MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	431 651 276	5 446 118	46 300 000	445 426 808	5 557 263	44 000 000	484 622 287	5 668 408	44 000
10	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	909 742 110	1 207 096 404	2 638 890 000	938 775 224	1 231 731 024	2 285 000 000	061 1 021 383	1 256 365 644	2 285 000
11	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	690 341 294	164 275 622	27 800 000	712 372 546	167 628 186	22 000 000	775 058 004	170 980 750	22 000
13	HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	25 513 708		-	26 327 941		-	677 28 644		-
14	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	328 289 940	1 862 000	61 750 000	338 766 842	1 900 000	52 050 000	368 576 743	1 938 000	46 750
18	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	224 560 024	55 865 536	55 600 000	231 726 535	57 005 649	32 000 000	252 117 388	58 145 762	7 000
19	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	182 602 724	61 054 000	129 000 000	188 430 228	62 300 000	84 000 000	205 011 209	63 546 000	84 000

21	MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	57 745 444	97 755 000	3 723 850 000	59 588 307	99 750 000	2 260 200 000	800	64 831	101 745 000	841 000
22	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	704 322 335	149 395 769	3 064 000 000	726 981 680	152 444 662	3 050 000 000		791 454 247	155 493 555	3 038 800
23	COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	33 472 396		-	34 540 619		-	033	37 580		-
24	RÉGIONS	245 484 659		238 500 000	253 318 950		238 500 000		275 609 834		237 500
25	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	483 467 668	67 042 584	101 000 000	498 896 845	68 410 800	101 000 000		542 797 438	69 779 016	101 000
26	MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	144 990 890	110 985 000	213 000 000	149 741 350	113 250 000	213 000 000		163 257 818	115 515 000	210 000
28	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	174 217 648	97 773 023	574 500 000	179 777 554	99 768 391	564 400 000		195 597 139	101 763 759	550 500
32	COUR SUPRÊME	15 776 557	1 911 000	3 000 000	16 280 043	1 950 000	3 000 000	611	17 712	1 989 000	3 000
33	HAUTE COUR DE JUSTICE	13 499 206	-	-	13 930 014		-	790	15 155	-	-
34	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	111 141 716		203 500 000	114 688 645		203 500 000		124 780 710		97 000
35	MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	105 771 184	30 401 062	150 000 000	109 146 719	31 021 492	150 000 000		118 751 121	31 641 922	134 000
36	CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	18 619 594		-	19 213 812		-	538	20 904		-
37	MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	204 380 322	490 106 632	198 800 000	210 902 827	500 108 808	192 500 000		229 461 291	510 110 984	163 500
39	MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	123 086 933	335 643 468	35 000 000	127 222 514	342 493 335	33 000 000		138 989 470	349 343 202	30 000
42	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,	503 754 156	377 647 385	26 000 000	519 830 748	385 354 474	26 000 000		565 573 426	393 061 563	23 500

	DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE										
47	HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	11 981 967	4 655 000	-	12 364 354	4 750 000	-	359	13 452	4 845 000	-
53	MINISTÈRE DE LA SANTÉ	1 082 697 589	561 848 121	467 500 000	1 117 250 329	573 314 409	455 000 000	142	1 215 563	584 780 697	455 000
64	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	88 662 800	3 736 722	14 630 000	91 492 347	3 940 000	8 630 000	246	99 543	4 143 278	6 630
67	MINISTERE DES FINANCES	343 405 759	5 231 684	38 940 000	354 365 061	5 368 632	37 340 000		385 547 532	5 505 580	18 500
72	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	7 023 079		-	7 247 210		-	931	7 884		-
73	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	1 437 944 116	552 985 369	695 730 000	1 498 577 788	564 270 785	660 910 000	600	1 671 098	575 556 201	292 880
75	MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	113 304 163	64 745 469	1 694 500 000	116 920 103	66 066 805	1 599 500 000		127 208 526	67 388 141	1 367 000
76	MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	232 514 216	48 606 812	1 030 760 000	239 934 574	49 598 788	859 760 000		261 047 696	50 590 764	793 760
77	MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	297 070 522	200 831 000	6 620 450	306 551 101	204 950 000	4 500 000		333 526 167	209 069 000	4 000
78	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	135 315 042	103 432 875	105 000 000	139 633 427	105 543 750	83 000 000		151 920 517	107 654 625	83 000
80	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	41 535 477	3 412 115	88 900 000	43 022 980	3 481 750	87 540 000	369	47 255	3 551 385	65 250
81	MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS	136 738 856	175 587 486	376 910 000	141 160 125	179 170 904	372 410 000		153 739 949	182 754 322	283 710

82	MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	209 854 179	860 238 554	1 354 960 000	217 172 101	877 000 000	1 310 000 000	237 993 764	894 540 000	1 299 000 000
85	HAUT CONSEIL DE LA JEUNESSE	4 654 899			4 803 453			5 226		
89	TAAZOUR	167 960 519		3 807 000 000	173 320 738		3 804 000 000	188 572 154		3 758 000 000
95	AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	21 611 697		-	22 301 403		-	24 263		
96	Caisse de Retraite		1 500 000 000			1 500 000 000			1 500 000 000	
99	DÉPENSES COMMUNES	1 303 817 556	10 593 870 972	8 829 979 550	1 610 945 942	8 020 286 077	8 820 100 000	1 523 493	262 543 048	8 820 100 000
	Total Général	12 276 019 014	18 114 282 682	30 028 420 000	12 949 704 117	15 662 946 494	27 681 840 000	13 905 214	8 028 230 727	25 192 380 000

		2023			2024			2025		
N°	Libelé Titre	Biens et services	Transferts	Investissements	Biens et services	Transferts	Investissements	Biens et services	Transferts	Investissements
1	PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	246 238 492	244 388	3 500 000	254 154 285	249 375	4 000 000	276 677 067	254 363	4 000 000
2	MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	47 764 684	31 600 100	-	49 289 025	32 245 000	-	53 626 229	32 889 900	-
3	PREMIER MINISTÈRE	183 686 522	144 340 412	17 000 000	189 568 789	147 286 135	17 000 000	206 305 588	150 231 858	17 000 000
5	ASSEMBLEE NATIONALE	398 973 810			411 706 487			447 934 735		
7	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	18 908 377			19 732 331			22 076 724		
8	COUR DES COMPTES	11 922 910	4 655 000	6 000 000	12 303 413	4 750 000	4 000 000	13 386 056	4 845 000	6 000 000
9	MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	431 651 276	5 446 118	46 300 000	445 426 808	5 557 263	44 000 000	484 622 287	5 668 408	44 000 000
10	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	909 742 110	1 207 096 404	2 638 890 000	938 775 224	1 231 731 024	2 285 000 000	1 021 383 061	1 256 365 644	2 285 000 000
11	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	690 341 294	164 275 622	27 800 000	712 372 546	167 628 186	22 000 000	775 058 004	170 980 750	22 000 000
13	HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	25 513 708		-	26 327 941		-	28 644 677		-
14	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	328 289 940	1 862 000	61 750 000	338 766 842	1 900 000	52 050 000	368 576 743	1 938 000	46 750 000
18	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	224 560 024	55 865 536	55 600 000	231 726 535	57 005 649	32 000 000	252 117 388	58 145 762	7 000 000

19	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	182 602 724	61 054 000	129 000 000	188 430 228	62 300 000	84 000 000	205 011 209	63 546 000	84 000 000
21	MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	57 745 444	97 755 000	3 723 850 000	59 588 307	99 750 000	2 260 200 000	64 831 800	101 745 000	841 000 000
22	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	704 322 335	149 395 769	3 064 000 000	726 981 680	152 444 662	3 050 000 000	791 454 247	155 493 555	3 038 800 000
23	COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	33 472 396		-	34 540 619		-	37 580 033		-
24	RÉGIONS	245 484 659		238 500 000	253 318 950		238 500 000	275 609 834		237 500 000
25	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	483 467 668	67 042 584	101 000 000	498 896 845	68 410 800	101 000 000	542 797 438	69 779 016	101 000 000
26	MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	144 990 890	110 985 000	213 000 000	149 741 350	113 250 000	213 000 000	163 257 818	115 515 000	210 000 000
28	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	174 217 648	97 773 023	574 500 000	179 777 554	99 768 391	564 400 000	195 597 139	101 763 759	550 500 000
32	COUR SUPRÊME	15 776 557	1 911 000	3 000 000	16 280 043	1 950 000	3 000 000	17 712 611	1 989 000	3 000 000
33	HAUTE COUR DE JUSTICE	13 499 206	-	-	13 930 014		-	15 155 790	-	-
34	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	111 141 716		203 500 000	114 688 645		203 500 000	124 780 710		97 000 000
35	MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	105 771 184	30 401 062	150 000 000	109 146 719	31 021 492	150 000 000	118 751 121	31 641 922	134 000 000
36	CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	18 619 594		-	19 213 812		-	20 904 538		-
37	MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	204 380 322	490 106 632	198 800 000	210 902 827	500 108 808	192 500 000	229 461 291	510 110 984	163 500 000
39	MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	123 086 933	335 643 468	35 000 000	127 222 514	342 493 335	33 000 000	138 989 470	349 343 202	30 000 000

42	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	503 754 156	377 647 385	26 000 000	519 830 748	385 354 474	26 000 000	565 573 426	393 061 563	23 500 000
47	HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	11 981 967	4 655 000	-	12 364 354	4 750 000	-	13 452 359	4 845 000	-
53	MINISTÈRE DE LA SANTÉ	1 082 697 589	561 848 121	467 500 000	1 117 250 329	573 314 409	455 000 000	1 215 563 142	584 780 697	455 000 000
64	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	88 662 800	3 736 722	14 630 000	91 492 347	3 940 000	8 630 000	99 543 246	4 143 278	6 630 000
67	MINISTERE DES FINANCES	343 405 759	5 231 684	38 940 000	354 365 061	5 368 632	37 340 000	385 547 532	5 505 580	18 500 000
72	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	7 023 079		-	7 247 210		-	7 884 931		-
73	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	1 437 944 116	552 985 369	695 730 000	1 498 577 788	564 270 785	660 910 000	1 671 098 600	575 556 201	292 880 000
75	MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	113 304 163	64 745 469	1 694 500 000	116 920 103	66 066 805	1 599 500 000	127 208 526	67 388 141	1 367 000 000
76	MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	232 514 216	48 606 812	1 030 760 000	239 934 574	49 598 788	859 760 000	261 047 696	50 590 764	793 760 000
77	MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	297 070 522	200 831 000	6 620 450	306 551 101	204 950 000	4 500 000	333 526 167	209 069 000	4 000 000
78	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	135 315 042	103 432 875	105 000 000	139 633 427	105 543 750	83 000 000	151 920 517	107 654 625	83 000 000
80	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	41 535 477	3 412 115	88 900 000	43 022 980	3 481 750	87 540 000	47 255 369	3 551 385	65 250 000

81	MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS	136 738 856	175 587 486	376 910 000	141 160 125	179 170 904	372 410 000	153 739 949	182 754 322	283 710 000
82	MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	209 854 179	860 238 554	1 354 960 000	217 172 101	877 000 000	1 310 000 000	237 993 764	894 540 000	1 299 000 000
85	HAUT CONSEIL DE LA JEUNESSE	4 654 899			4 803 453			5 226 134		
89	TAAZOUR	167 960 519		3 807 000 000	173 320 738		3 804 000 000	188 572 154		3 758 000 000
95	AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	21 611 697		-	22 301 403		-	24 263 822		
96	Caisse de Retraite		1 500 000 000			1 500 000 000			1 500 000 000	
99	DÉPENSES COMMUNES	1 303 817 556	10 593 870 972	8 829 979 550	1 610 945 942	8 020 286 077	8 820 100 000	1 523 493 174	262 543 048	8 820 100 000
	Total Général	12 276 019 014	18 114 282 682	30 028 420 000	12 949 704 117	15 662 946 494	27 681 840 000	13 905 214 115	8 028 230 727	25 192 380 000

V.2. Masse salariale par département

Charges du Personnel

1. La projection des dépenses relatives à la masse salariale prend en compte l'effet du glissement des salaires du fait des avancements du personnel et des recrutements. L'augmentation de la masse salariale en 2023 sera de l'ordre de 1,5 milliards soit une augmentation de 7,3% , et est essentiellement due aux recrutements de la santé avec une augmentation de la masse salariale de ce ministère de l'ordre 29,87%. L'incidence budgétaire de l'augmentation des salaires des enseignants de l'enseignement supérieur se traduira par une augmentation de la masse salariale du MESRS de 21,6%.
2. Il faut noter que toutes ces augmentations incluent le glissement annuel des salaires induit par l'avancement et l'ancienneté du personnel soit 3%/an.
3. Pour l'année 2024 l'augmentation de la masse salariale de ces départements ne dépassera pas 7,9% pour le MS et 15,3% pour le MESRS. Pour le MESRS cette augmentation résulte de l'application de la dernière phase de l'augmentation graduelle des salaires des enseignants. Pour l'année 2025 l'augmentation de la masse salariale sera de moins de 2% ; ce niveau s'explique par les départs massifs à la retraite.

4. La politique de maîtrise de la masse salariale se répercutera sur le ratio « masse salariale/PIB nominal» qui passera de 5,3% en 2022 à 4,3% en 2023, avec une légère augmentation du ratio de la masse salariale/recettes fiscales qui restera plus stable sur la période 2023- 2025 autour de 37%.

Tableau 15: Répartition de la masse salariale par département 2023-2025

Libellé Titre	prev 2023	prev 2024	prev 2025
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	106 525 655	107 169 159	107 831 968
MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	22 278 900	22 947 267	23 635 685
PREMIER MINISTÈRE	88 220 271	88 490 074	88 767 971
COUR DES COMPTES	46 452 072	47 066 827	47 700 025
MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	55 802 640	56 066 529	56 338 335
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	3 561 416 377	3 561 478 486	3 561 542 458
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	672 708 964	673 584 668	674 486 644
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	378 670 912	385 321 220	392 171 036
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	77 315 149	77 665 777	78 026 923
MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	193 111 301	194 917 314	196 777 508
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	67 492 373	67 899 319	68 318 473
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	179 172 448	180 743 670	182 362 029
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	7 044 937 848	7 185 609 514	7 330 501 330
MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	53 539 480	54 094 130	54 665 420
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	193 175 904	194 455 238	195 772 952
COUR SUPRÊME	39 936 764	40 676 489	41 438 405
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	147 140 458	147 140 458	147 140 458
MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	84 803 515	85 659 279	86 540 717
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	540 764 568	542 200 729	543 679 975

MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	213 723 713	214 568 986	215 439 617
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	674 364 862	777 737 991	778 122 313
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	2 912 757 491	3 143 782 014	3 386 885 036
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	90 637 305	91 625 079	92 642 485
MINISTÈRE DES FINANCES	1 097 628 916	1 103 148 398	1 108 833 464
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	36 630 978	36 630 978	36 630 978
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	2 278 558 236	2 285 133 079	2 291 905 168
MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	102 493 226	103 659 600	104 860 965
MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	87 802 677	88 355 720	88 925 354
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	103 992 588	104 765 581	105 561 763
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	122 423 637	123 436 518	124 479 786
COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	52 421 335	52 421 335	52 421 335
MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS	169 835 667	170 421 447	171 024 799
MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	53 946 996	54 340 753	54 746 323
TAAZOUR	151 492 400	151 492 400	151 492 400
TOTAL GENERAL	21 702 175 626	22 214 706 025	22 641 670 098

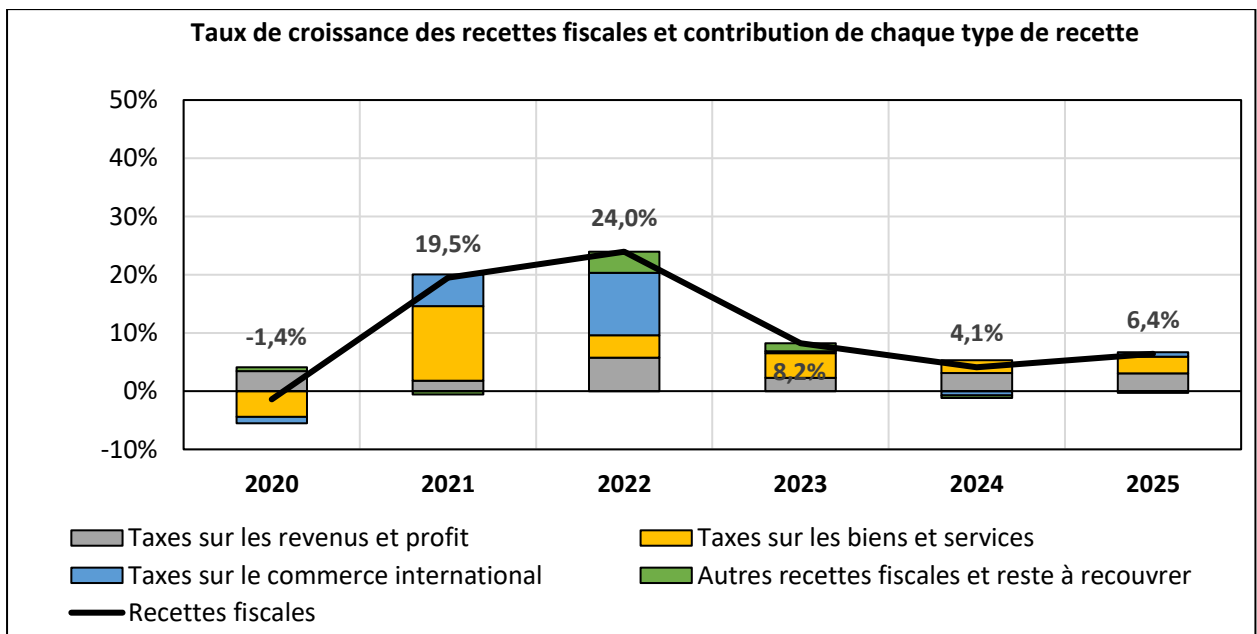
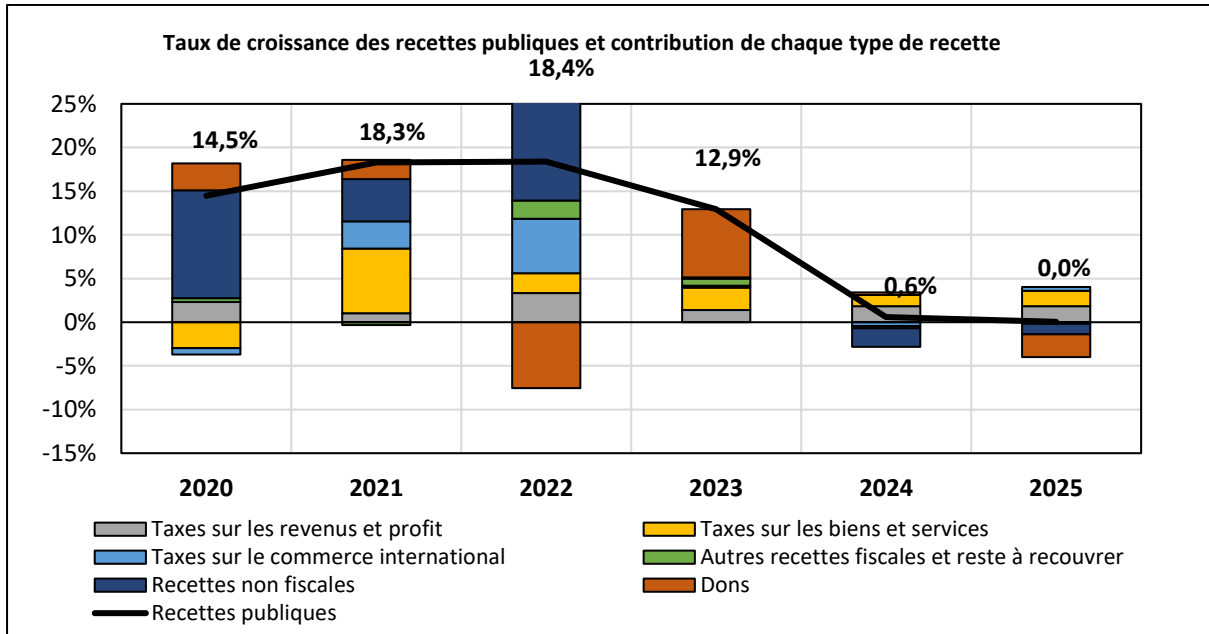
CBMT

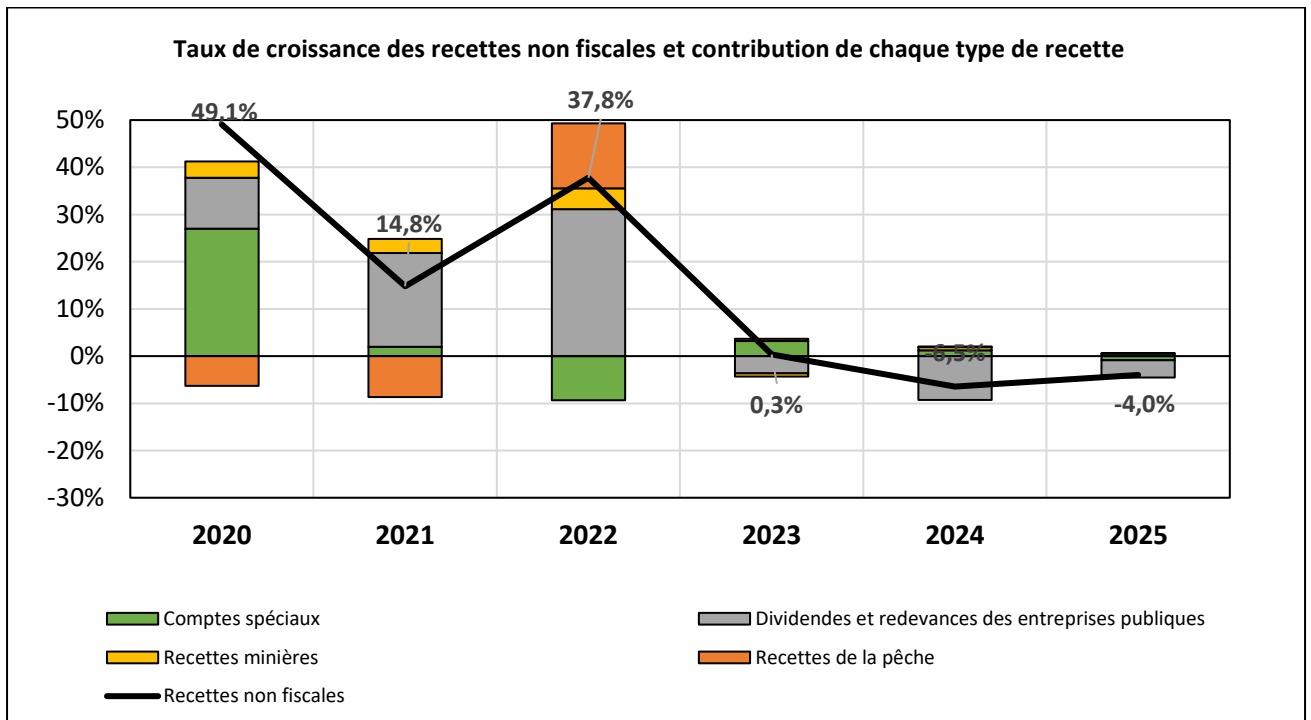
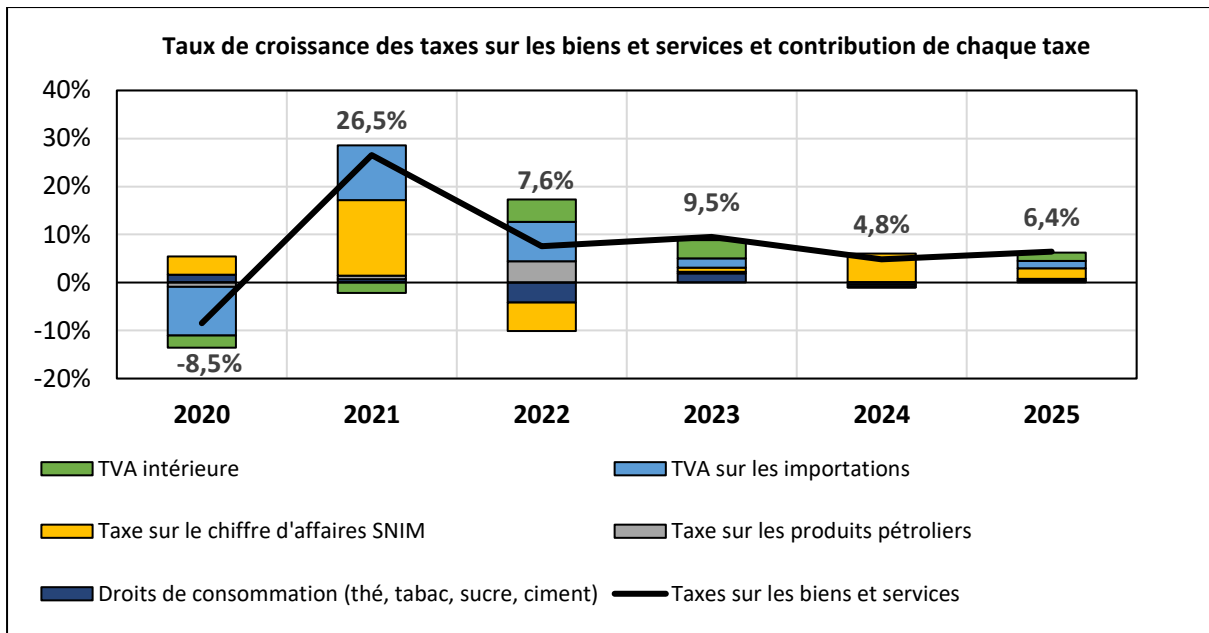
(en Mds MRU)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	57,6	64,6	76,1	90,4	102,0	102,6	102,7	12,2%	17,7%	18,9%	12,8%	0,6%	0,0%
Recettes publiques (hors pétrole)	55,8	63,9	75,6	89,4	101,0	101,6	101,7	14,5%	18,3%	18,4%	12,9%	0,6%	0,0%
Recettes fiscales	37,3	36,8	44,0	54,5	59,0	61,4	65,4	-1,4%	19,5%	24,0%	8,2%	4,1%	6,4%
<i>dont taxes sur les revenus et profits</i>	11,8	13,1	13,8	16,3	17,5	19,4	21,3	10,9%	5,0%	18,3%	7,6%	10,5%	9,6%
<i>dont taxes sur les biens et services</i>	19,5	17,8	22,6	24,3	26,6	27,8	29,6	-8,5%	26,5%	7,6%	9,5%	4,8%	6,4%
<i>dont taxes sur le commerce international</i>	6,1	5,7	7,7	12,4	12,6	12,2	12,6	-6,8%	35,2%	61,2%	1,6%	-3,4%	3,8%
<i>dont autres recettes fiscales et reste à recouvrer</i>	-0,1	0,2	0,0	1,6	2,3	2,0	1,8	-348%	-115%	-5910%	46%	-12%	-9%
Recettes non fiscales	14,0	20,9	24,0	33,0	33,2	31,0	29,8	49,1%	14,8%	37,8%	0,3%	-6,5%	-4,0%
Dons	4,4	6,2	7,6	1,9	8,8	9,2	6,5	39,1%	22,9%	-75,3%	373,1%	3,6%	-28,9%
Dépenses publiques	51,7	56,9	68,9	108,1	111,4	108,8	100,8	10,0%	21,2%	56,9%	3,0%	-2,4%	-7,4%
Salaires et traitements	15,3	16,7	18,9	20,2	21,7	22,2	22,6	9,0%	13,1%	6,9%	7,3%	2,3%	1,8%
Biens et services	6,6	7,4	9,2	13,5	13,0	13,1	14,2	11,7%	24,5%	46,9%	-4,0%	0,8%	8,2%
Transferts courants	4,8	6,4	9,0	26,2	19,1	15,7	8,0	33,6%	41,0%	192,0%	-27,1%	-18,0%	-48,7%
Intérêts sur la dette publique	2,6	2,9	2,8	3,3	3,1	3,1	3,0	8,7%	-2,6%	19,4%	-6,5%	-1,6%	-3,4%
Investissements	19,7	20,3	25,7	38,3	46,6	46,4	44,9	3,2%	26,5%	49,2%	21,7%	-0,4%	-3,4%
Autres dépenses	2,7	3,2	3,3	6,5	7,9	8,3	8,1	20,5%	4,2%	95,8%	20,4%	5,0%	-1,7%

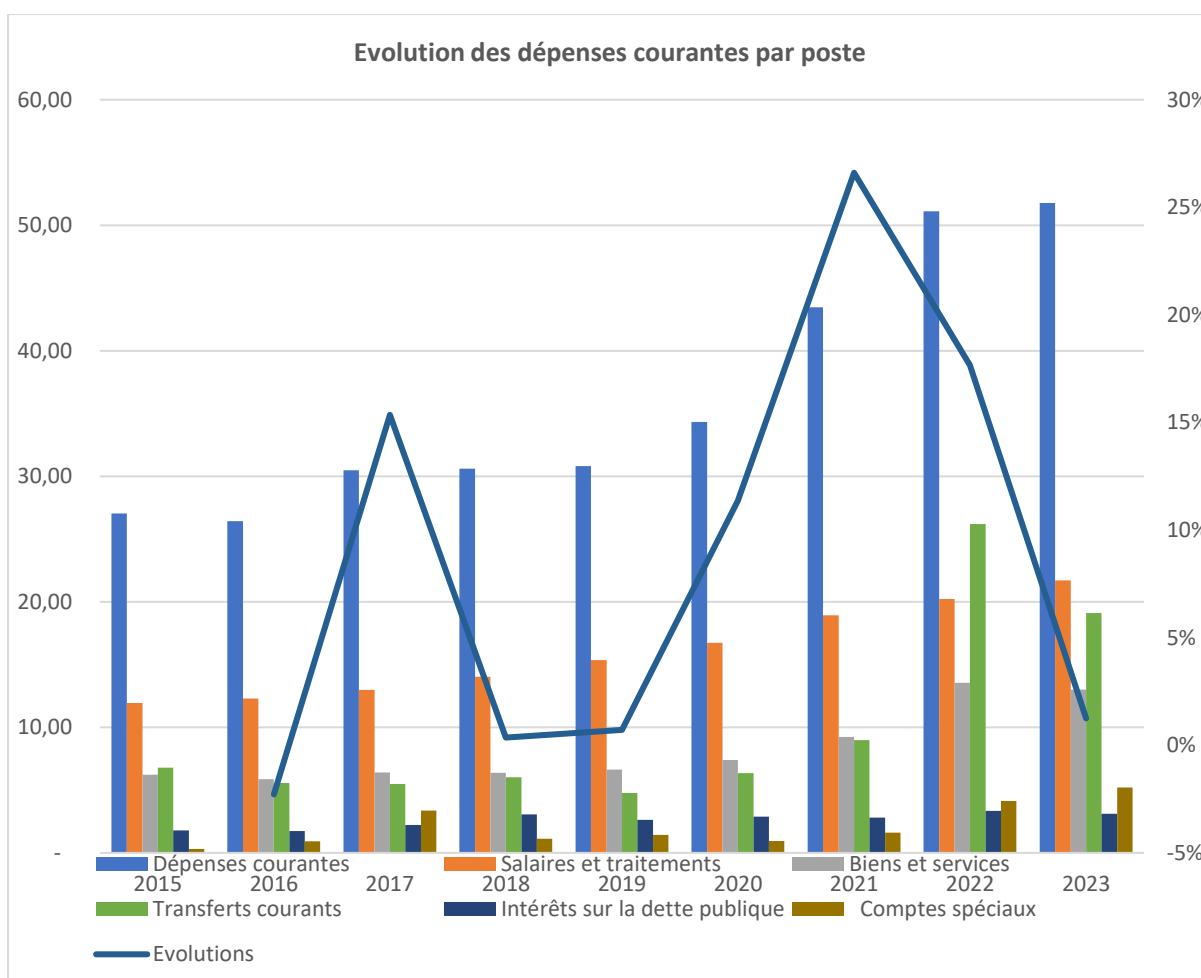
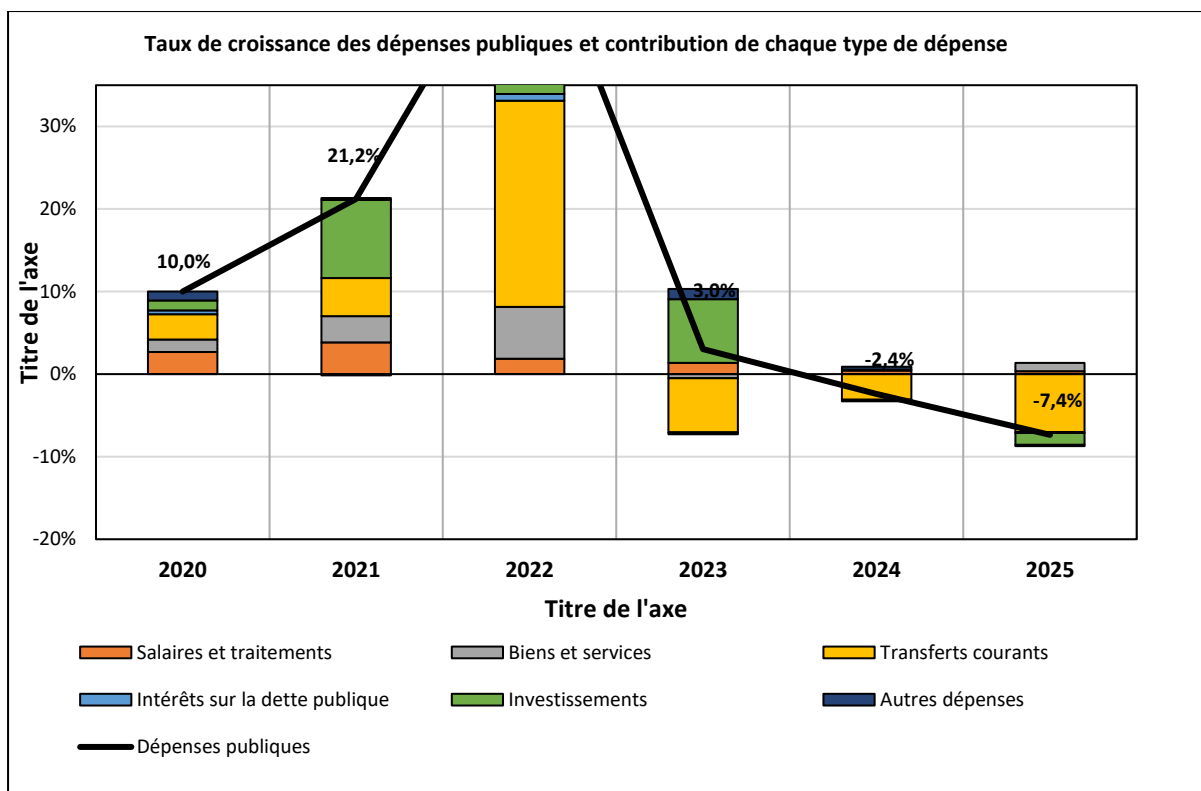
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solde public							
Solde hors pétrole; dons non compris (déficit -)	-0,3	0,8	-1,0	-20,6	-19,3	-16,3	-5,6
en % PIB	-0,1%	0,3%	-0,3%	-5,5%	-4,8%	-3,4%	-1,0%
Solde primaire	6,7	9,9	9,4	-15,4	-7,3	-4,1	3,9
en % PIB	2,3%	3,2%	2,6%	-4,1%	-1,8%	-0,8%	0,7%
Solde primaire non extractif	5,8	7,5	2,9	-30,8	-21,2	-15,2	-6,2
en % PIB	2,0%	2,4%	0,8%	-8,2%	-5,3%	-3,1%	-1,2%
Solde hors ressources naturelles	-5,2	-2,9	-5,6	-43,1	-33,5	-27,4	-18,3
en % PIB	-1,8%	-0,9%	-1,6%	-11,4%	-8,3%	-5,6%	-3,4%
Solde hors pétrole; dons compris (déficit -)	4,1	7,0	6,6	-18,7	-10,4	-7,1	0,9
en % PIB	1,4%	2,2%	1,8%	-5,0%	-2,6%	-1,5%	0,2%
Solde global; dons compris (déficit -)	5,9	7,8	7,1	-17,70	-9,4	-6,2	1,9
en % PIB	2,0%	2,5%	2,0%	-4,7%	-2,3%	-1,3%	0,4%
En % PIB hors industries extractives	2,4%	3,1%	2,5%	-5,7%	-2,8%	-1,7%	0,5%
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Principaux ratios de finances publiques							
Dettes publiques (en Mds MR0)	164,5	174,3	182,1	185,8	193,7	198,4	203,4
Dettes publiques (% PIB)	55,6%	55,7%	50,5%	49,3%	48,1%	40,9%	37,9%
Pression fiscale (% PIB)	12,6%	11,8%	12,2%	14,5%	14,6%	12,7%	12,2%
Masse salariale publique (en % PIB nominal)	5,2%	5,4%	5,2%	5,4%	5,4%	4,6%	4,2%
Masse salariale publique (en % PIB hors industries extractives)	6,1%	6,7%	6,7%	6,6%	6,5%	6,1%	5,7%
Masse salariale publique (en % recettes fiscales)	41,1%	45,4%	43,0%	37,1%	36,8%	36,1%	34,6%
Masse salariale publique (en % dépenses publiques)	29,7%	29,4%	27,4%	18,7%	19,5%	20,4%	22,4%
Intérêts de la dette (en % recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières))	4,6%	4,4%	3,7%	3,7%	3,1%	3,0%	2,9%
Intérêts de la dette (en % dépenses publiques)	5,1%	5,1%	4,1%	3,1%	2,8%	2,8%	2,9%
Intérêts de la dette (en % exportations)	2,1%	2,3%	2,0%	2,5%	2,4%	1,6%	1,4%

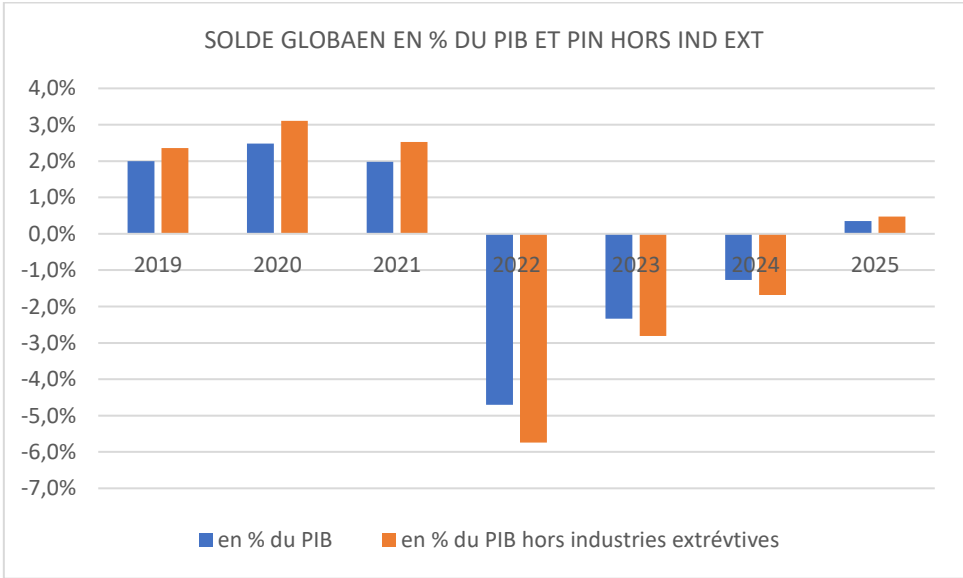
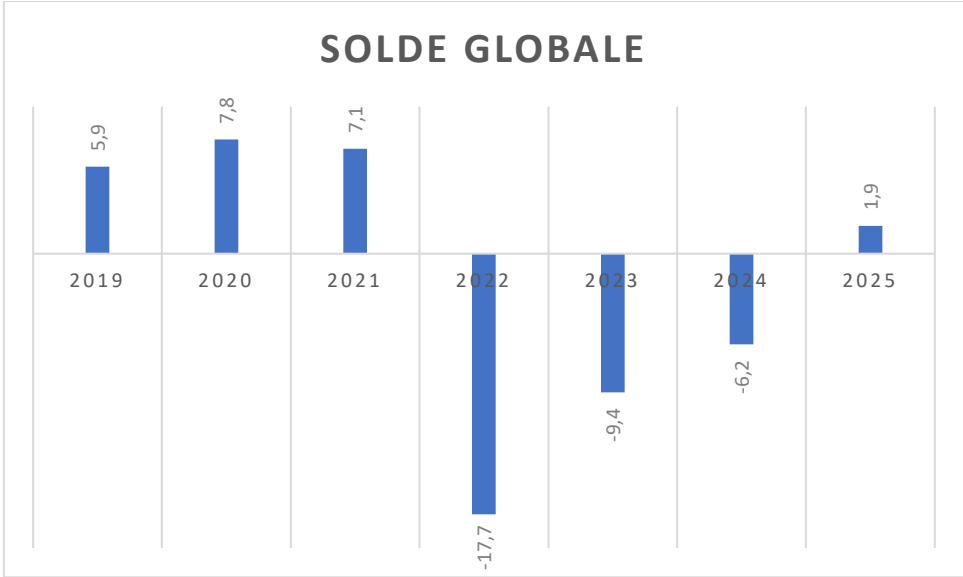
Intérêts de la dette (en % recettes fiscales)	7,1%	7,8%	6,4%	6,1%	5,3%	5,0%	4,5%
Intérêts de la dette (en % PIB)	0,9%	0,9%	0,8%	0,9%	0,8%	0,6%	0,6%
Investissement public (en % du PIB)	6,6%	6,5%	7,1%	10,2%	11,6%	9,6%	8,4%
Recettes fiscales en % du PIB hors industries extractives	19,6%	17,6%	18,3%	21,7%	23,7%	21,8%	21,2%
Dépenses de fonctionnement en % de Total des dépenses	62,0%	64,3%	62,7%	64,6%	58,2%	57,3%	55,5%
Dépenses de fonctionnement en % du PIB nominal	10,8%	11,7%	12,0%	18,5%	16,1%	12,8%	10,4%
Dépenses de fonctionnement en % du PIB hors industries extractives	12,8%	14,7%	15,3%	22,6%	19,3%	17,1%	14,1%
Dépenses d'investissement en % de Total des dépenses	38,0%	35,7%	37,3%	35,4%	41,8%	0,43	44,5%
Dépenses d'investissement en % du PIB	6,6%	6,5%	7,1%	10,2%	11,6%	0,10	8,4%

VI.2. Graphiques visualisent l'évolution des recettes, dépenses et solde sur la période 2019-2025









VI.3. PIP 2023-2025 sur budget de l'Etat par leviers de la SCAPP

PIP 2023-2025 sur Budget Etat par levier SCAPP

Levier SCAPP	en million MRU		
	Programmation 2023	Programmation 2024	Programmation 2025
DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	12 701,53	12 590,24	12 294,84
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	9 445,41	7 697,20	6 155,80
RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	7 881,48	7 394,40	6 741,74
Total général	30 028,42	27 681,84	25 192,38

VI.4. PIP 2022-2025 sur Financement Extérieur Global par levier de la SCAPP

PIP 2022-2025 sur Financement Extérieur Global par levier de la SCAPP

Levier SCAPP	en million MRU			
	Program mation 2023	Programm ation 2024	Programma tion 2025	Programmati on 2022-2025
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	12 581,78	12 520,89	15 898,98	41 001,65
DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	9 586,87	10 559,55	14 608,18	34 754,60
RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	1 674,15	1 538,25	672,79	3 885,19
Total général	23 842,80	24 618,69	31 179,95	79 641,44

VI.5. Méthode de projection des recettes et dépenses du secteur de la pêche

Méthode de projection des recettes et dépenses du secteur de la pêche

Synthèse générale des prévisions 2023 -2025

L'évolution a pris en compte l'augmentation important en 2022

	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
Régime National	2 884 778 754	3 149 187 946	3 031 387 416
Régime Etranger	4 753 900 804	4 472 150 929	4 627 113 788
Autre (DGD +MPEM)	834 051 593	823 839 483	828 945 538
Total compte trésor	8 472 731 150	8 445 178 358	8 487 446 742
Retenues MPEM / Institutions	682 225 697	735 635 921	708 930 809
Total Général	9 154 956 848	9 180 814 279	9 196 377 552

Prévisions détaillées

Régime national

Régime National	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
Droits de timbre	7 135 000	9 112 500	8 123 750
Droit d'allocation de la ressource (DAR)	36 004 600	36 724 692	37 459 186
Droit d'allocation des quantités pêchés	443 707 010	452 236 598	461 281 330
Droits D'accès Directs et forfaitaire (PA-PC-PH)	155 648 947	157 951 853	156 800 400
Redevances			
Redevance SMCP	1 424 937 564	1 587 081 289	1 506 009 427
Redevance à l'Export (Douane)	626 537 699	711 881 390	669 209 544
Amendes	190 807 935	194 199 624	192 503 779

Régime étranger

	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
Régime Etranger			
Accord UE			
Compensation financière	2 329 324 156	2 357 500 000	2 357 500 000
Avance Navire UE	9 725 954	8 432 977	9 079 465
Redevances captures (Décomptes)	425 090 703	519 077 616	472 084 159
Conventions libres			
Compensation financière	295 740 154	255 870 077	275 805 116
Redevances captures	1 547 701 126	1 194 169 791	1 370 935 459
Redevance Thon	135 907 506	126 689 262	131 298 384
ACCROD AVEC LE SENEGAL			
Redevances d'Accès	10 411 205	10 411 205	10 411 205
Autre (DGD +MPEM)	834 051 593	823 839 483	828 945 538
Retenues MPEM / Institutions	682 225 697	735 635 921	708 930 809
Total Général	9 154 956 848	9 180 814 279	9 196 377 552

Données quantitatives et des prix

Pélagiques industrielles du régime national

Pour les prévisions de pélagiques industrielles du régime national au titre des années 2023, 2024 et 2025, le droit d'allocation des quantités pêchées des ressources pélagiques, a été calculé, conformément au décret n° 19 du 25/02/2022, en appliquant les deux taux de 650 MRU et 950 MRU par tonne pêchée dont 10% en provenance des navires nationaux et 90% des navires affrétés.

Pêche Industrielle

<i>Groupes d'espèces</i>	2023	2024	2025
PELAGIQUES	482 156	491 425	501 254

Pour les droits d'accès (directs et forfaitaires), les redevances d'exploitation et autres recettes, les prévisions sont basées sur la moyenne arithmétique à partir de 2019 à 2022 à l'exception de l'année 2020 (année COVID) et sur le taux de croissance annuel des recettes en lien avec les captures et les valeurs des exportations.

La compensation financière annuelle de l'UE

La compensation financière annuelle de l'UE est fixée à 57,5 millions EUR suivant l'accord de partenariat RIM-UE (2021-2026).

Régime étranger

Prévision des captures par régime en tonnes et par groupe d'espèces

REGIME ETRANGERS

<i>Groupes d'espèces</i>	2023	2024	2025
PELAGIQUE	408 566	438 279	470 152
CEPHALOPODES	78	84	90
CRUSTACES	1 449	1 554	1 667
DEMERSAUX	19 019	20 402	21 886
Total	429 112	460 318	493 795

Régime National

1. Pêche Industrielle

<i>Groupes d'espèces</i>	2 023	2 024	2 025
PELAGIQUE	482 156	491 425	501 254
CEPHALOPODES	15 375	15 670	15 984
CRUSTACES	994	1 013	1 034
DEMERSAUX	18 319	18 671	19 044
Total	516 844	526 780	537 315

Total pêche industrielle nationale et étrangère	945 956	987 098	1 031 110
--	----------------	----------------	------------------

1. Pêche artisanale et pêche côtière piroguère

Groupes d'espèces	2 023	2 024	2 025
Petits pélagiques	231 524	231 948	236 587
Poissons démersaux	52 976	53 073	54 135
Céphalopodes	24 898	24 943	25 442
Crustacés	419	420	428